

Membre accepté de l'A.B.C.
La plus belle circulation de tous les journaux de la Vallée du St-Maurice.

LE BILLET PUBLIC

Travaux assurés selon les règlements de l'AUDIT BUREAU OF CIRCULATIONS
Chiffres fournis sur demande.

14e ANNEE No. 91 LES TROIS-RIVIERES, LE MARDI, 15 MAI 1923 DEUX SOUS LE NUMERO

UNE RARETÉ DE LA MAIN D'OEUVRE

On manque d'hommes pour le flottage du bois sur le St-Maurice

UN FOL EXODE
Les ouvriers courent chercher une plus grosse enveloppe aux États-Unis.

A LA GABELLE

Il existe une rareté de la main d'œuvre assez forte pour faire le flottage du bois sur le St-Maurice, ce printemps et cette pénurie se fait sentir non seulement dans le monde des flottants (drayeurs), mais encore chez la classe ouvrière en général.
L'exode vers les États-Unis se continue de plus belle. Tous les jours les ouvriers partent de La Gabelle pour aller chercher de l'ouvrage plus rémunérateur au-delà de la frontière où le "boom" de la construction se poursuit avec vigueur.
Il serait temps que les gouvernements prennent des mesures énergiques contre les embaucheurs américains qui viennent ici prendre nos meilleurs ouvriers par la persuasion et l'appât d'un gain temporaire et violent ainsi la loi des aubains, de façon tout à fait sordide. Nous croyons savoir, en effet, que des ouvriers étrangers (payés par les grosses compagnies américaines) viennent travailler ici pour quelques jours à seule fin de persuader quelques canadiens à les suivre.
Cette tactique devrait être enrayée. Rien, d'ailleurs, ne peut convaincre nos gens à déserter famille et ménage et à se déraciner complètement pour aller chercher une paye qui n'est pas toujours sûre de rester aussi pesante et encore moins constante.
Les perspectives sont que le "boom" américain dans la construction s'en vient au Canada et que la demande de la main d'œuvre sera aussi forte qu'elle l'est actuellement aux États-Unis. Cela impliquera une hausse de salaires probable et l'exode ouvrier n'aura été qu'une folle escapade.

IL REGRETTE DE L'AVOIR APPUYÉE

La loi de prohibition du Nouveau-Brunswick a donné lieu à des injustices brutales

LA FAUTE PRESUMÉE

(de notre correspondant)
Ottawa, 15.—Nous citons ce court extrait d'un discours du député Baxter à la Chambre des Communes. On y voit que ce député conservateur qui faillit être ministre a des idées arrêtées sur certains magistrats. Lisez ceci: "Le ministre a fait allusion à la loi de Tempérance de l'Ontario. Je n'en connais pas grand chose, mais je suis au courant de la loi de prohibition du Nouveau-Brunswick que j'ai présentée et dont je me suis fait le parrain à la Législature. J'ai regretté amèrement l'appui que je lui ai accordé, parce que j'ai appris des cas d'injustice brutale, alors que des magistrats ont condamné des magistrats, simplement parce que des magistrats avaient plus que du parti pris, mais parce qu'ils étaient absolument aveugles. Personne ne pouvait comparaitre devant eux sans être présumé coupable et condamné le plus rapidement possible. C'est dans cet esprit qu'on applique la loi et j'ai toujours regretté d'avoir jamais aidé à accomplir une chose qui prive les hommes de leur chance de justice."

LE SOIN AUX ARBRES

(de notre correspondant)

Shawinigan, 15.—Au prône dimanche MM. les curés ont fortement recommandé à leurs paroissiens de veiller soigneusement à la conservation des arbres d'ornementation que la ville fait planter le long de certaines rues. Plusieurs de ces arbres ont été détruits dans le cours de l'hiver par les chevaux de certains fournisseurs et même par des enfants que les parents ne surveillent peut-être pas toujours d'assez près. La ville a l'intention de prendre des mesures sévères pour la conservation de ces arbres et tous les citoyens qui ont à cœur l'embellissement de nos rues devraient au moins veiller sur les arbres (qui sont en face de leurs propriétés).

PELERINAGE LE 20 MAI

Dimanche prochain, 20 mai, aura lieu, par bateau, un grand pèlerinage au Cap de la Madeleine, organisé par la Chorale des Enfants de Marie. Les billets sont en vente à l'évêché et au No. 1284 Des Forges. Prix du billet 20 sous. Départ du bateau à 1.30 h. p.m.
Retenez vos billets dès maintenant, car le nombre en est limité.

LE CONTRAT EST PASSE

(Dépêche spéciale)
Montréal, 15.—Le président Robert G. Québec Ry a donné sa démission, à une réunion tenue ici hier, et M. Julian Smith, de la Shawinigan Water & Power Co., a été élu directeur.
Cela veut dire qu'évidemment le contrat d'achat du Québec Ry par la Shawinigan est une affaire bâclée et que le chemin de fer électrique de Québec à Ste-Anne-de-Béauport passe aux mains de la puissante compagnie de Shawinigan Falls.
On dit de plus que M. Smith sera élu président et que la plupart des directeurs actuels vont démissionner.

LES MINUTES NE PEUVENT PAS ETRE CHANGEES

Une résolution pour modifier le procès-verbal de la Commission Scolaire est rejetée ETANT HORS D'ORDRE

Up commissaire d'écoles peut-il biffer, dans le procès-verbal d'une assemblée précédente, certains mots contenus dans une résolution adoptée à cette assemblée?
Consulté à ce sujet, l'aviseur légal de la cité, Me Georges Méthot a répondu que la résolution de M. le commissaire Lamy demandant que "le procès-verbal de l'assemblée de la Commission Scolaire du 4 mai soit adopté, moins les mots "actuellement soumis", dans la motion de M. le commissaire Robichon acceptant la soumission de Anselme Dubé Limitée pour la construction de l'école du Coteau Saint-Louis".
La résolution de M. Lamy n'eût pas de suite, mais elle eût des débats fort laborieux, qui prirent une bonne demi-heure de la séance de la Commission Scolaire, hier soir, avant que celle-ci pût se mettre à la besogne.
Ce fut la première fois, depuis une couple d'années, que l'adoption d'un procès-verbal donnait lieu à une aussi longue discussion.
Or—pour remonter au début de la séance—le président de la Commission, le docteur Normand demanda si les minutes étaient adoptées telles que lues. Alors M. le commissaire Lampron se leva et demanda au secrétaire-trésorier M. Arthur Béliveau si vraiment les devoirs pour la construction de l'école du coteau St-Louis avaient été soumis aux commissaires d'écoles, tel qu'il est dit dans le procès-verbal. M. Béliveau répondit qu'il était tout porté à le croire. M. Lamy se leva à son tour et dit qu'il ne peut adopter les minutes parce qu'il prétend qu'elles ne sont pas conformes aux faits. "Les devoirs, dit-il, n'ont jamais été exposés. L'architecte Lalonde a montré les plans de construction de l'école en question mais sans les devoirs. Après être venu devant la Commission Scolaire, les devoirs ont été changés à la demande de M. Dubé et à la mienne. Il y avait trois modes de construction pour cette école et on n'a pas voulu soumettre le 3e mode en donnant pour raison que l'architecte m'avait reconstruit et que j'y avais acquiescé. Ceci est faux, je n'ai jamais rencontré l'architecte. On peut bien dire alors qu'une résolution a été adoptée; mais si la Commission Scolaire a mis devant l'assemblée une résolution non conforme aux faits, quand bien même celle-ci aurait été adoptée, ceci ne prouve pas que les devoirs ont été soumis à la Commission. La seule chose qui doit préoccuper la commission est de savoir si la résolution est régulière... sinon qu'on lise les mots en question du procès-verbal."

M. Robichon dit qu'un procès-verbal peut être rejeté ou amendé s'il n'est pas conforme à ce qui s'est passé à la séance précédente et non dans le sens que le veut M. Lamy. Nous avons accordé le contrat de construction de cette école par soumissions et, ce soir, nous n'avons qu'à adopter les minutes, puisqu'elles sont conformes à ce qui s'est passé à la dernière séance.
"Le procès-verbal doit, non seulement relater mais confirmer ce qui s'est passé. Or il y a quelque chose de faux," dit M. Lamy.
—Mais vous ne pouvez pas changer une résolution adoptée et transcrite dans les minutes, fait remarquer le président.
M. Dubé, bien que ne voulant pas prendre part à la discussion, puisque sa compagnie est intéressée dans cette affaire, fait cependant mention du fait que M. Lamy que les devoirs étaient dans sa poche et que s'ils ne furent pas montrés c'est que personne n'en a manifesté le désir.
"Presque toute la procédure dans cette affaire a été irrégulière," s'écrie M. Lamy sans vouloir croire à ce que dit M. Dubé.
M. Robichon met M. Lamy au défi de prouver quelque irrégularité.
—Mais les devoirs n'étaient pas sur la table! avance M. Lampron.
—Je me demande, pense M. Gélinas, si cela aurait changé quelque chose si les devoirs avaient été exhibés.
Pour éclaircir le point légal sur la résolution de M. Lamy, on fait monter l'aviseur légal de la cité et Me Georges Méthot dit qu'on ne peut changer une résolution contenue dans le procès-verbal, parce que les minutes sont la copie exacte et signée des résolutions adoptées à la séance précédente.

IL EST DÉSARÇONNÉ

(de notre correspondant)
Louisville, 15.—Monsieur Lucien Béland gérant de l'Imperial Shirts Co faillit être victime d'un grave accident la semaine dernière, alors qu'il était à faire de l'équitation. Le cheval qu'il montait fut, à un certain moment, pris de peur, retourna subitement en précipitant monsieur Béland par terre. Il s'en est tiré avec de légères égratignures.

DESCOTEAUX ELU DÉPUTÉ DE NICOLET

Aucun adversaire ne veut faire la lutte à l'élu de la convention libérale

A BECANCOUR

Le nouveau député entrera à la Chambre à la fin de cette semaine

AU BRAS DE M. BUREAU

(de notre envoyé)
Bécancour, 15.—Joseph-François Descôteaux, cultivateur de Ste-Monique, a été élu par acclamation député du comté de Nicolet aux Communes, hier après-midi.
La nomination eut lieu, au bureau d'enregistrement, à la résidence de M. Maurice Blondin, cousin germain de l'hon. P. E. Blondin, et sous les yeux de M. Achille Leduc, officier-rapporteur.
À deux heures de l'après-midi, comme d'autres candidats ne s'étaient pas présentés contre M. Descôteaux, ce dernier fut déclaré élu par M. Blondin, régisseur.
Assisôt le résultat connu, l'hon. Jacques Bureau, ministre des douanes dans le cabinet King, qui s'était rendu ici, fut le premier à serrer la main au successeur de l'hon. Juge Arthur Trahan et les personnalités qui se trouvaient dans le bureau applaudirent et serrèrent la main du nouveau député.
Une grande assemblée publique eut lieu ensuite devant la salle du comté à laquelle adressèrent la parole l'hon. Jacques Bureau et MM. Descôteaux, Arthur Cardin, député de Richelieu, J. A. Savoie, député du comté de Québec, François Lajoie et quelques autres.
"Je foule assez considérable attendait le résultat, mais personne ne parut surpris lorsque M. Bureau déclara que M. Descôteaux avait été élu par acclamation. Cela était prévu, dit le notaire Dufresne et refusé de se porter comme candidat à l'élection partielle pour faire la lutte.
M. Descôteaux fera donc son entrée à la Chambre des Communes à la fin de cette semaine aux bras de l'hon. Jacques Bureau, député de Ste-Monique, et de M. Arthur Cardin, député de Richelieu. On voit que le nouveau député de Nicolet sera bien escorté.
Celui-ci a une belle prestance et une figure avenante. On peut s'attendre à ce qu'il fasse bonne impression auprès des progressistes de l'Ouest. M. Descôteaux parle un peu l'anglais et il sera capable de se débrouiller aisément quand il s'agira de se faire comprendre de ceux qui s'obstinent à ne parler qu'une langue.
M. Descôteaux est un cultivateur progressif et non progressiste," a dit de lui l'hon. M. Bureau. En effet le nouvel élu est un lauréat du mérite agricole, ayant décroché la médaille en 1917. Il fut maire de Ste-Monique de 1898 à 1904. En 1892 il avait épousé Mlle Parmélie Manceau qui lui eut quatre enfants. Sa première femme est décédée. Ceci lui a épousé en deuxième nocces Mlle Maria Denis, sœur du notaire Denis, de St-Cuthbert, en 1901, de qui il eut deux enfants. M. Descôteaux est âgé de 60 ans, étant né le 17 mars 1863. Il est président de la Société d'Agriculture du Comté de Nicolet depuis une quinzaine d'années. Il est aussi directeur de la "Société Coopérative Fédérée de Nicolet". M. Descôteaux a une ferme modèle à Ste-Monique et il a toujours vécu exclusivement de fruits que la bonne terre canadienne répand avec prodigalité à ceux qui savent la produire et il a su ainsi acquérir une jolie aisance et se faire une vie heureuse.
"J'aime mon état et je m'intéresse aux choses de l'agriculture," a dit M. Descôteaux, dans son credo politique.
Le nouveau député, adressant la parole à ses nouveaux électeurs, lors de l'assemblée, a aussi rendu un bel hommage à son prédécesseur, l'hon. Juge Arthur Trahan.
"J'ai le devoir, dit-il d'exprimer aujourd'hui une partie du bien que pense de lui le public de ce comté. Il s'est montré l'homme de la paix. Il monte sur le banc judiciaire portant au cœur la satisfaction de n'avoir jamais fait preuve de haine. Il est juste qu'il y apporte aussi l'expression de notre estime et de notre reconnaissance. Il n'a jamais refusé la main qui se tendait vers lui pour demander un faveur. Son dévouement lui a permis d'obtenir des subsides sans s'occuper des partis, et ne jamais causer de dommages à personne et de travailler à l'éducation du patriotisme et de l'esprit public de son comté."

LE VOYAGE DU CHEF À VANCOUVER

Le chef Vachon pourra se rendre à la convention des chefs de pompiers.

AU COURS DE L'ETE

M. l'échevin Lamy s'objecte énergiquement à cette absence prolongée.

A PROPOS DE VACANCES

Le chef Vachon ira à la convention des chefs de pompiers de Vancouver, malgré une opposition acharnée de M. l'échevin Lamy, à une séance spéciale du conseil de ville, hier soir, tenue après celle de la Commission Scolaire pour décider de certaines questions urgentes.
M. l'échevin Lamy prétendait d'abord que le chef de police et des pompiers n'avait pas droit à des vacances d'après la charte, et ensuite que c'était contraire au principe de se passer des services du chef, pendant un laps de temps assés long.
Une discussion s'éleva entre MM. Robichon et Lamy afin de savoir si le chef avait droit à des vacances.
L'article de la charte à ce sujet dit, que "tout officier ou employé, sauf les constables, les pompiers, les trentenaires et les journaliers, aura droit à des vacances de quinze jours pendant la date sera fixée par le maire."
M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances, tombant dans la catégorie des constables et des pompiers. Il s'agissait d'interpréter cette clause de la charte, (art. 1, paragraphe 13) et c'est là-dessus qu'on se chamailla. M. J. H. Robichon démontra que le chef, étant un officier, avait droit à des vacances, puisque le paragraphe premier de cet article range au nombre des officiers le chef de police. La charte est claire à ce sujet.
M. Lamy alla jusqu'à dire que si la ville pouvait se passer du chef pendant deux ou trois semaines, elle pouvait aussi bien s'en passer pour l'année!
Ceci parut un peu sévère à l'adresse du chef qui s'est tant dévoué pour le département qu'il a sous ses soins. M. Lamy prétendait, d'après cet article, que le chef Vachon n'avait pas droit à des vacances

La Saveur Réelle

du vrai Thé "VERT" se retrouve dans chaque paquet de

Thé Vert

"SALADA"

Supérieur aux meilleurs thés de la Chine ou du Japon. Demandez à la Compagnie "SALADA", Montréal, de vous en envoyer un échantillon.

Docteur Louis-Georges Godin

SPECIALISTE

POUR LES MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.

8A RUE HART

En face du "Bien Public"

HEURES DE BUREAU: Tous les jours 1 1/2 heure à 5
Lundi, Mercredi, Vendredi à 7.30 hres p. m. Téléphone Bell 919
Et sur rendez-vous. Résidence 606

Consultations: de 3 à 4 et de 7 à 8 p. m.

56, Avenue Laviolette, Les Trois-Rivières TEL. 599

Dr C. A. BOUCHARD

CHIRURGIE GENERALE

Maladies des femmes. Maladies des voies urinaires. Consultations à domicile sur rendez-vous.

CONSULTATIONS: de 2 à 4 et de 7 à 8 P.M.

Téléphone 1526

DOCTEUR DUGRÉ

MEDECIN - CHIRURGIEN

50, Rue Royale, Les Trois-Rivières.

DEPOSEZ VOS ECONOMIES A

La Banque Molsons

Déposez à cette Banque d'Épargne, toutes les semaines, une partie de votre salaire.

Déposez à la rentes mensuelles de vos loyers.

Déposez aussi le produit de vos transactions.

Tous les membres de vos familles sont cordialement invités à venir ouvrir un compte d'Épargne avec cette puissante institution.

UNE VISITE D'UN CHACUN EST ATTENDUE.

LA BANQUE MOLSONS

Capital et fonds de réserve...\$38,800,000 Son actif...\$60,000,000

Agence aux Trois-Rivières 151 Notre-Dame, Benjamin Panneeton, Gérant

Tel. Bureau: 1505

Heures de Bureau: de 9 h. à 5 p. m. et 7 à 8 p. m.

Dr PAUL FRESCYNET, L.C.D.

Gradué à l'Université de Montréal.

Ex-interne de l'Hôpital Dentaire de Rochester, N.Y.

Extraction sans douleur. Méthode d'anesthésie conductive

Spécialité: Travaux en Or et Porcelaine.

[Coin des rues St-Maurice et Ste-Julie, LES TROIS-RIVIERES.

Pour Votre PEINTURE

Quand il sera question de Peinture n'oubliez pas de nous consulter. Notre assortiment comprend un choix énorme des meilleures marques de Peinture sur le marché.

L'entrepreneur trouvera absolument tout ce qui lui faut ici au prix qui lui convient.

Demandez nos prix avant d'acheter cela vous paiera.

CYRILLE LABELLE & CIE.

Ferronnerie et quincaillerie 10, rue Des Forges, Les Trois-Rivières.

COURRIER DE GRAND'MERE

UNE PROTESTATION

Hier matin, jour de l'ascension, on travaillait comme d'habitude aux Usines Laurentide. On ne travaillait non seulement le travail d'intérieur, mais on a dû également travailler les travaux de dehors. C'est ainsi que des ouvriers sont présentés, hier matin, en face de l'Eglise St-Jean-Baptiste, où la Cie Laurentide fait construire un parc public et ont voulu commencer les travaux de nivellement du terrain. M. l'abbé Emile Cloutier, curé de cette paroisse protesta immédiatement et ordonna aux ouvriers de se retirer, ce qu'ils firent. Quelques heures après, quelle ne fut pas la surprise de tout le monde quand d'autres ouvriers revinrent avec une charge de fumier et vidèrent leur charge devant l'église, le dit engrais devant servir, sans doute pour la plantation des arbres.

Nous signalons ce fait à l'attention de nos lecteurs car nous avons trouvé l'action trop crue pour la laisser passer sous silence. Nous protestons contre ces contremaitres trop peu scrupuleux qui non contents de mutiler le jour du Seigneur, se font forts de faire charroyer du fumier, en face de l'Eglise St-Jean-Bte, le jour de l'Ascension. Si ces gens là n'ont pas le respect de nos fêtes religieuses qu'ils sachent qu'ils sont ici parmi une population dont les neuf-dixièmes sont des catholiques.

Nous ne dirons pas que ces gens-là ont agi par méchanceté, car nous manquons de courtoisie à leur égard, seulement nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'ils soient imbus d'une telle ignorance crasse. Que nos gens aillent en faire autant même un jour de fête civile et chômée devant leur "mitaine" ou leurs demeures et on verra l'effet sur leurs ménages.

EXAMENS DE MUSIQUE

M. Bohrer, examinateur pour le Dominion College of Music est venu ces jours derniers faire les examens de musique au Couvent des Dames Ursulines de cette ville. Onze candidates aux différents grades ont été examinées en même temps que sept élèves de M. le professeur J. N. Leclerc. Selon toutes apparences ces examens furent un franc succès.

VISITE DES ECOLES

M. l'inspecteur J. O. Goulet a fait dernièrement la visite des Ecoles de notre ville.

LES DEMENAGEMENTS

Les changements de loyers ont été plus nombreux que d'habitude cette année, probablement dû au fait que nos locataires avaient beaucoup de choix, il y a tant de logements de vides. Disons que près de deux cents familles nous ont laissés depuis une couple d'années. Dans l'intérêt de tous nos concitoyens nous est-il permis de demander au surintendant du bureau d'emploi à la Cie Laurentide M. Harry Bates quand cessera cette politique néfaste à notre avancement de donner de l'ouvrage aux étrangers de préférence à nos concitoyens. Si le devoir nous oblige à faire des aveux nous le ferons avec plaisir quand la situation se corsera. En attendant nous ne cessons de réclamer justice pour toute notre population.

A QUAND CE BOULEVARD?

En ce fameux boulevard nous de plus longtemps par la Cie Laurentide dans la route qui sépare les municipalités de St-Jean-Bte et Ste-Flore n'est encore qu'à l'état de projet. Pourtant il paraît que la Laurentide s'est engagée par contrat notarié à construire un boulevard, à planter des arbres, reculer les clôtures, déplacer les fossés, etc. en un mot bâtir un superbe boulevard, les dits travaux devant commencer en automne 1922. Quand ces travaux commenceront-ils? Au plus tôt nous l'espérons afin de donner un peu d'ouvrage à plusieurs de nos sans-travail et enrayer l'émigration des nôtres.

POUR ATLANTIC CITY

M. Henri Ortiz gerant de notre Cité et Madame Ortiz sont partis ces jours derniers pour Atlantic City où ils séjourneront une quinzaine de jours.

DIVERS

Mlle Eva Deshaies, d'Ottawa a passé quelques jours en visite chez ses parents ces jours derniers.
— M. J. D. MacDonald et Donat Bernier sont partis pour St-Casimir où ils passeront un mois dans l'intérêt de la Cie Laurentide.
— M. Napoléon Laverne, de St-Boniface est en visite chez des parents pour quelques jours.
— M. Eugène Caron est revenu d'une courte promenade à Québec.
— M. le notaire J. H. Desroches est revenu de La Tuque où il est allé dans l'intérêt des Chevaliers de Colomb.
— M. Mme Patrick Gibson et Mlle Constance Gibson sont partis ces jours derniers pour Cherbourg, France. Ces visiteurs se rendent directement à Paris, puis de là se rendront à Lescar, sud de la France.
— M. J. Bte Cawthray a fait dernièrement une courte visite au Cap de la Madeleine chez M. P. E. Leveillé, Gérant de la Banque de Toronto.

MASKINONGE

Il y a eu le 30 avril dans la paroisse de Maskinongé le chic mariage de M. Freddy Desaulniers, fils de Joseph Desaulniers et de Marie-Louise Dupuis, avec Mlle Mélanie Gervais, fille de M. Onésime Gervais et de Rosanna Croisetière de la dite paroisse. Après la messe une belle fête eut lieu chez les parents de la mariée et la soirée chez les parents du marié. Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Joseph Desaulniers, parent du marié, M. et Mme Onésime Gervais, parents de la mariée, M. Antoine Desaulniers, grand-père du marié, M. et Mme Baptiste Croisetière, grand-parents; M. et Mme Omer Desaulniers, Mlle et Mme Marie-Jeanne, Marie, Alice, Suzanne Desaulniers, MM. Donat, Arthur, Euclide, Lucien Desaulniers, M. et Mme Hormidas Croisetière, M. et Mme Lorenzo Desert, M. et Mme Joseph Desert, M. et Mme Armand Gervais, M. et Mme Joseph Bland, M. et Mme Edouard Lacombe, Mme veuve Joseph Croisetière, M. et Mme Basile Croisetière, M. et Mme Joseph Croisetière, M. et Mme Sylvain Gervais, M. et Mme Yvonne Prince contre Hervey Lemarier, du village de Laval. Trois-Rivières, 1er mai 1923.

Bournival et Lamothe, Procureurs de la demanderesse. 10-15-17-22

Denis Dupuis, Arthur Sirois, Anny Bernier, Azaria, Ferdinand Gervais, Maskinongé; Edouard Dupuis, St-Lin; Albert Rondeau, St-Ebas; Asmond Desaulniers, Shawinigan Falls; Mlle M. Jeanne Gervais, Alphonse et Albina Lessard, Antoinette Lacombe, Irénée et Parféla Leclerc, Doris Dupuis, Maskinongé; Alice et Arrose Dupuis, St-Lin; Alphonse Saucier (Montréal); Léona et Irène Casaubon, St-Justin. Les violonnistes étaient MM. Napoléon Lessard, Arthur Sirois, Euclide Desaulniers, Joseph Croisetière et l'accord de piano était donné par Mme Omer Desaulniers et Mlle M. Jeanne Desaulniers.

Durant la soirée il y eut chant et musique diverses autres divertissements et tous se retirèrent en gardant le meilleur souvenir de cette joyeuse réunion. Il eut de riches cadeaux, aux heureux époux.

ST-ANNE DE LA PERADE CONFERENCE

L'Association des Voyageurs de Commerce pour avoir sa campagne entreprise contre le blasphème, par quelques uns de ses membres est venu donner une conférence ici dimanche dernier au soir. Un grand nombre de personnes s'étaient rendues dans la grande salle du collège entendre les conférences: Le Rév. Père Jovay aumônier, MM. Lafontaine voyageur, Bourgeois avocat et Bernard Notaire. Après ces messieurs Monsieur le curé les remercia de leur conférence leur dit que ce feu présumé national serait au moins enrayé sinon tué par cette campagne entreprise par l'Association des voyageurs.

DEPART

Mlle Marthe Gauthier fille de M. Alphonse Gauthier riche marchand de cette paroisse est partie mercredi de la semaine dernière pour entrer au Couvent des Sœurs du Précieux Sang aux Trois-Rivières.

Le même jour, Mlle Auroré Germain en religion sœur Marie-Anne de Jésus aussi de Ste-Anne prononçait ses vœux.

AU PONT

M. Ged. Guertin avec M. A. Bellemare comme adjoint ont commencé depuis le premier mai la garde du pont de péage de Ste-Anne.

Enfin, nous avons maintenant des officiers en uniforme proposés à la garde de notre pont.

OFFICIERS

MM. Gauvin et Lanouette officiers du Gouvernement pour la vitesse des automobiles sont à Ste-Anne où ils ont leurs quartiers généraux.

CATECHISME

Les exercices du catéchisme préparatoire à la communion solennelle des enfants commenceront lundi de la semaine prochaine.

Cour Supérieure Trois-Rivières.

No. 467. Une action en séparation de biens a été prise, ce jour, par Dame Yvonne Prince contre Hervey Lemarier, du village de Laval. Trois-Rivières, 1er mai 1923. Bournival et Lamothe, Procureurs de la demanderesse. 10-15-17-22

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de Jos. F. Broillette, Cultivateur, St-Narcisse, Qué. Cédant-Autorisé. Avis est par les présentes donné que Jos. F. Broillette, cultivateur, de la paroisse de St-Narcisse, a le 9ième jour de mai 1923, fait une cession autorisée au soussigné.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au bureau du soussigné, Edifice Banque D'Hochelega, Trois-Rivières, le 23ième jour de mai 1923, à trois heures de l'après-midi.

À tous heures de l'après-midi, à trois heures de l'après-midi, la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée. Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi, je distribuerai le produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis. Daté aux Trois-Rivières ce 11ième jour de mai 1923.

Henri Bisson, Syndic-Autorisé. Bureau: Edifice Banque D'Hochelega, 35 rue Hart, Trois-Rivières.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de François Lamothe, Cultivateur, Qué. Yamachiche, Qué. Cédant-Autorisé. Avis est par les présentes donné que François Lamothe, cultivateur, de la paroisse de Yamachiche, a le 11ième jour de mai 1923, fait une cession autorisée au soussigné.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au bureau du soussigné, Edifice Banque D'Hochelega, Trois-Rivières, le 23ième jour de mai 1923, à trois heures de l'après-midi.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée. Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi, je distribuerai le produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.

Daté aux Trois-Rivières, ce 11ième jour de mai 1923.

Henri Bisson, Syndic-Autorisé. Bureau: Edifice Banque D'Hochelega, 35, rue Hart, Trois-Rivières.

Province de Québec, District de Nicolet, No. 349. COUR SUPERIEURE

ADJUTOR JUTRAS, bourgeois, de Ste-Brigitte district de Nicolet, Demandeur.

WILLIE GRENIER, autrefois de Ste-Marie-de-Blandford, dans le district de Nicolet, et maintenant demeurant à Manchester, dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois. Nicolet, 3 mai, 1923. Signé: J. W. Denis, P. C. S.

(Vraie copie) J.-W. Denis, P. C. S. 10-15

LA LOI DE FAILLITE

AVIS DE VENTE Dans l'affaire de Ovilva Buisson, Ste-Flore, Qué. Cédant-Autorisé.

Avis est par les présentes donné que Mercredi, le 30 mai 1923, à 10 heures de l'avant-midi, seront vendus par encan public à la porte de l'église de la paroisse de St-Marc de Shawinigan les immeubles suivants, savoir:

1. Un terrain ou emplacement situé en la paroisse de Ste-Flore connu et désigné sous le numéro quatre cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot cadastral numéro quarante-deux (42-474) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Ste-Flore, pour la paroisse de Ste-Flore, avec maison y érigée, circonstances et dépendances.

2. Un terrain ou emplacement situé en la paroisse de Ste-Flore, connu et désigné sous le numéro quatre cent soixante-quinze de la subdivision officielle du lot cadastral numéro quarante-deux (42-475) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Ste-Flore, pour la paroisse de Ste-Flore, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

3. Un terrain ou emplacement situé en la paroisse de Ste-Flore, connu et désigné sous le numéro quatre cent soixante-seize de la subdivision officielle du lot cadastral numéro quarante-deux (42-476) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Ste-Flore, pour la paroisse de Ste-Flore, sans bâtisses.

Les titres et certificats peuvent être examinés à mon bureau en aucun temps.

Cette vente est faite conformément à l'article 20, paragraphe B3 de la Loi de Faillite 9-10 George V chapitre 36, et à la même effets qu'une vente par le Shérif.

Conditions de vente:—Argent comptant. Pour plus amples renseignements s'adresser à Henri Bisson, Syndic-Autorisé, Bureau: Edifice Banque d'Hochelega, Trois-Rivières, 23 avril 1923. 1-15

Province de Québec, District de Nicolet, No. 349. COUR SUPERIEURE

ADJUTOR JUTRAS, bourgeois, de Ste-Brigitte district de Nicolet, Demandeur.

WILLIE GRENIER, autrefois de Ste-Marie-de-Blandford, dans le district de Nicolet, et maintenant demeurant à Manchester, dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois. Nicolet, 3 mai, 1923. Signé: J. W. Denis, P. C. S.

(Vraie copie) J.-W. Denis, P. C. S. 10-15

LA LOI DE FAILLITE

AVIS DE VENTE Dans l'affaire de Edmond Tournant, Cultivateur, St-Stanislas (Rang des Chûtes), Cédant-Autorisé.

Avis est par les présentes donné que Mardi, le 29 mai 1923, à 11 heures de l'avant-midi, sera vendue par encan public à la porte de l'église de la paroisse de St-Stanislas de la Rivière des Envies; l'immeuble suivant, savoir: Une terre située en la paroisse de St-Stanislas de la Rivière des Envies, au lieu nommé "Les Chûtes", connu et désigné sous le plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de St-Stanislas de la Rivière des Envies sous le numéro cinq cent soixante-deux (562) avec une maison et autres bâtisses dessus construites, à distraire le terrain vendu à The Price Brothers Co., circonstances et dépendances.

Les titres et certificats peuvent être examinés à mon bureau en aucun temps. Cette vente est faite conformément à l'article 20, paragraphe B3 de la Loi de Faillite 9-10 George V chapitre 36, et à la même effets qu'une vente par le Shérif.

Conditions de vente:—Argent comptant. Pour plus amples renseignements s'adresser à Henri Bisson, Syndic-Autorisé, Bureau: Edifice Banque d'Hochelega, Trois-Rivières, 24 avril 1923. 1-15

LE BIEN PUBLIC est imprimé et publié au No. 3 rue Hart, par la Cie Le Bien Public, Limitée dont M. l'Abbé D. Gélinas est le gérant-général.

ANNONCES CLASSIFIEES

35 centins pour 25 mots; 1c. par mot additionnel.

A LOUER

MAISONS et "Flats" de 1re classe aux Appartements "ZELENA", avec poêle électrique, électrolier, etc. garantis bien chauffés. S'adresser 94, Notre-Dame, J.N.O. TEL. 382-M

A VENDRE.—6 tables de pool en bon ordre. Vendra à de bonnes conditions à prompt acheteur. S'adresser à 19, rue Des Forges. J.N.O. m et j

TERRE A VENDRE.—Belle terre, toute en culture, bien entretenue, bonnes bâtisses, à petite distance de la ville. Conditions très avantageuses pour prompt acheteur. S'adresser à Louis Marchand, Banlieue des Trois-Rivières. J.N.O. mardi

A VENDRE.—Garde-soleil de 18 pieds et whal-case de 15 pieds de long, 8 de hauteur, 4 grandes portes. Bon marché. S'adresser à J.-R. L. Lafrenière, bijoutier, 56 Tamarac, Shawinigan Falls, Tel. 105. 15-17-22

A LOUER.—Pour la belle saison, trois maisons à louer à Pointe du Lac. La première appartenant à M. Félix Guay est peu éloignée de la ville de l'autre Bourgogne. Les deux autres à Mlle Laurendie Dufresne et M. Herménégilde Bacon, sont situées dans le village à 5 minutes du fleuve. Pour louer s'adresser à M. Noël Dufresne, voisin du bureau de poste. 8-10-15.

ON DEMANDE.—Jeune homme ou jeune fille pour travail de bureau. Connaissance des deux langues et de la clavographie. Bonnes recommandations exigées. S'adresser à la Metropolitan Life Ins. Co., 120a rue Notre-Dame. 15-17

BON BARBIER DEMANDE.—Bon barbier d'expérience demandé. Bon salaire payé. Position permanente. S'adresser à M. E.-A. Lampron, Bâtiment 125, Tel. Bell No. 297. Grand'Mère. 15-17

Province de Québec, District des Trois-Rivières

Cour Supérieure

No. 449. Dame Florence Denoncourt, de la cité du Cap de la Madeleine, épouse de Paul Pellerin, commis-boucher, du même endroit, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse.

VS Le dit Paul Pellerin, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le vingt-cinquième jour d'avril 1923. Trois-Rivières 25 avril 1923. Lucien Comeau, Procureur de la demanderesse. 1-8-15-22-29-5

Entrepreneur en Peinture

Spécialité: Clochers d'Eglises

Poser du fameux ciment pour couverture "Liquid" et "Plastic" de la Globe Builders Corporation, de Montréal.

Arthur Vigneault 17, rue Gervais, Tel. 737w Les Trois-Rivières.

LA LOI DE FAILLITE

AVIS DE VENTE Dans l'affaire de Edmond Tournant, Cultivateur, St-Stanislas (Rang des Chûtes), Cédant-Autorisé.

Avis est par les présentes donné que Mardi, le 29 mai 1923, à 11 heures de l'avant-midi, sera vendue par encan public à la porte de l'église de la paroisse de St-Stanislas de la Rivière des Envies; l'immeuble suivant, savoir: Une terre située en la paroisse de St-Stanislas de la Rivière des Envies, au lieu nommé "Les Chûtes", connu et désigné sous le plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de St-Stanislas de la Rivière des Envies sous le numéro cinq cent soixante-deux (562) avec une maison et autres bâtisses dessus construites, à distraire le terrain vendu à The Price Brothers Co., circonstances et dépendances.

Les titres et certificats peuvent être examinés à mon bureau en aucun temps. Cette vente est faite conformément à l'article 20, paragraphe B3 de la Loi de Faillite 9-10 George V chapitre 36, et à la même effets qu'une vente par le Shérif.

Conditions de vente:—Argent comptant. Pour plus amples renseignements s'adresser à Henri Bisson, Syndic-Autorisé, Bureau: Edifice Banque d'Hochelega, Trois-Rivières, 24 avril 1923. 1-15



Un Accueil Enthousiaste

C'est comme cela que sont recus partout les représentants du "Bien Public"

La grande voix du peuple clame tous les jours son admiration pour notre oeuvre et de chaque paroisse du diocèse nous arrivent de longues listes d'abonnés.

Le mouvement prend l'envergure d'une grande campagne en faveur du BON JOURNAL.

C'est Significatif. —:— Merci à nos amis.

Abonnements par Année
Canada - \$2.00
Etats-Unis - \$3.00
PAYABLE D'AVANCE.

LE BIEN PUBLIC

BI-HEBDOMADAIRE
Publié le mardi et le jeudi
3-RUE HART 3
Les Trois-Rivières, - P. Q.
Tél. 640, - Casier Postal 170

LE BIEN PUBLIC, LE MARDI, 15 MAI 1923

PAGE TROIS

La Saint-Jean-Baptiste De La Salle

Aujourd'hui est la fête du glorieux fondateur de la communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes. Dimanche à la cathédrale et ce matin à l'église St-Philippe les Frères et leurs élèves ont célébré cette solennité par des chants magnifiques.

Le Bien Public est heureux de profiter de la circonstance pour présenter ses hommages aux Frères des Ecoles Chrétiennes qui ont ici de très dignes émules de Jean-Baptiste de La Salle et de fervents éducateurs de notre jeunesse trifluvienne.

J. B.

Contre les Flibustiers du Commerce

Le premier ministre King vient de faire adopter par la Chambre un projet de loi contre les trusts. Il est à remarquer que cette loi dont le but est de mettre un frein aux exactions des grands écumeurs du commerce, a été violemment discutée, et critiquée même par ceux qui devaient finalement voter en sa faveur. Beaucoup de libéraux et presque tous les progressistes, tout en admettant le principe de la loi, la trouvaient défectueuse dans sa forme et entrevoient son inefficacité. Seul le groupe conservateur avec, à sa tête, M. McEighen, s'est prononcé carrément contre le projet King. Le vote a été de 21 conservateurs contre le projet et de 138 en faveur, donnant au gouvernement une majorité de 117 voix.

Sans apprécier autrement la portée de la loi King, nous devons reconnaître que le but qu'elle se propose est excellent. Il est possible que le projet tel que rédigé offre un moyen trop lent de mettre fin aux abus de commerçants sans scrupules. On semble croire, et avec assez de raison, que le projet King multiplie inutilement les enquêtes et ouvre la porte à d'interminables procès. Et ceci suppose des retards considérables entre la dénonciation du mal et le moyen efficace de le supprimer. Tout le monde conviendra que lorsqu'un trust du commerce se forme pour pressurer le public, le plus pressé est de mettre fin à l'exploitation.

Au lieu de procéder par enquêtes, comme le veut M. King, un député, M. McMaster, de Brôme, proposait au gouvernement l'intervention directe. Et en effet, nous paraît le moyen le plus loyal comme le plus radical. Menacer les commerçants ou les industriels exploités, d'une réduction de tarif, au cas où ceux-ci n'entendraient pas raison, est le plus court moyen de protéger le public contre la hausse injuste et non motivée des prix. Au lieu de procéder par de multiples enquêtes, le député de Brôme estime que si le gouvernement veut absolument empêcher les ententes et détruire les monopoles, il peut le faire d'une manière beaucoup plus effective, plus rapide et plus sûre en adoptant l'action directe. "Lorsqu'on s'adresse aux tribunaux, dit-il, on n'obtient guère de bons résultats. Ce qu'il faut c'est baisser tout de suite le tarif sur l'article qui fait l'objet du monopole ou l'enlever entièrement, défendre l'entrée de nos ports ou l'usage de nos canaux à leurs navires, s'il s'agit des compagnies de navigation, appeler les gens en faute dans un bureau, et les menacer, les yeux dans les yeux."

De son côté M. Maclean, qui partage l'opinion du député de Brôme, reproche au gouvernement de ne rien faire pour détruire le trust du sucre qui précisément aujourd'hui même charge des prix exorbitants. Il faudrait, dit-il, menacer la Banque Royale et la Banque de la Nouvelle-Ecosse qui rendent ce trust du sucre possible, de résilier leur charte, ou bien menacer les raffineurs. Ce dernier moyen proposé nous semble trop juste pour ne pas être admis comme le meilleur par la Chambre, si tout ceci n'est pas au fond une simple manœuvre politique en vue de capter des votes aux prochaines élections.

Nous souffrons aujourd'hui du trust du sucre, et deux banques, en favorisant le crédit aux trustards, rendent ce trust possible. Si le gouvernement acceptait le moyen proposé par le député Maclean, l'exploitation du sucre prendrait fin immédiatement, et le public ne serait pas plus longtemps écorché. A propos de sucre, nous nous rappelons fort bien que durant la période la plus angoissante de la guerre, alors que tout était hors de prix, et que le peuple souffrait de ne pas avoir à son gré quelque chose des aliments indispensables à sa vie, un trust du sucre faisait rage comme aujourd'hui. Sans cause justifiable, sans raison, et alors que des quantités considérables de sucre se trouvaient immobilisées dans le secret des entrepôts, le prix du sucre montait. De cinq centins la lbs qu'il était avant la guerre, nos marchands nous le vendaient dix, quinze, puis vingt centins. Il atteignit de plus fortes proportions encore, puis vint un temps où l'on prétendait qu'il n'y avait plus de sucre, ou si peu qu'il allait être hors de prix.

Cette rareté du sucre comme cette exagération dans le prix d'une denrée indispensable jetèrent la consternation dans le public. Or, une rapide enquête démontra dans le temps que tout ceci n'était à vrai dire qu'un coup monté par les nobles écumeurs du marché. Le sucre, sans être en abondance, n'était pas si rare qu'on le prétendait. Et surtout, la hausse fantaisiste du sucre n'était due qu'à la rapacité des exploités de guerre. Il y avait même plus intéressant encore. Le gouvernement d'alors, dans le but problématique de protéger plus efficacement nos raffineurs canadiens, avait frappé d'une surtaxe le droit d'entrée au pays du sucre américain. Or on a prétendu dans le temps que nos raffineurs canadiens ajoutaient à leur prix du sucre vendu au Canada l'équivalent de cette surtaxe dont le gouvernement avait frappé le sucre des Etats-Unis. De sorte que le consommateur canadien, extorqué insolentement ici, ne pouvait pas songer à prendre son sucre aux Etats-Unis, où il se vendait moins cher. Il fallait donc se contenter du sucre vendu au Canada, et le payer ce que voulaient les dicatateurs du trust honteux. Le mérite du projet de loi de M. King est de rendre plus difficile la répétition de semblables salets.

C'est quelque chose. Et si la loi proposée semble imparfaite ou inefficace, qu'on amende la loi de façon à atteindre le but que dit vouloir atteindre le premier ministre. Ce que nous voulons, c'est la protection sérieuse du public laissé jusqu'à présent à la merci des écumeurs du commerce. Les profiteurs de guerre ont pu faire la rafle de nos deniers à leur saoul. Ils sont ivres de leurs rapines et peuvent jouer en paix du bien mal acquis. La mesure du gouvernement est de nature à troubler leur digestion, et l'opposition à la loi s'explique suffisamment par des intérêts politiques. Nous espérons toutefois que le souci de l'intérêt du peuple l'emportera, et que le consommateur peut espérer quelque secours du gouvernement.

C'est cet espoir de secours que nous aimons voir dans le projet de loi King. Quant au projet tel que rédigé, nous convenons qu'il est discutable. C'est au fond la répétition d'une loi au même effet passée en 1910 et suggérée par M. King alors ministre du travail. Cette loi abrogée par M. Borden, n'avait pas prouvé son efficacité. Les mêmes dispositions qui la rendaient inefficace reparaissent dans le projet d'aujourd'hui. M. King demande la nomination d'un registraire chargé de recevoir toute demande d'enquête faite par au moins six personnes sur telle exagération de prix de la part de commerçants. Le registraire fait rapport au ministre du commerce de toute plainte trouvée fondée, et le conseil des ministres comme alors un ou plusieurs commissaires chargés de faire une enquête à fond; ceux-ci entendent les témoins, interrogent les parties, vérifient les livres, scrutent les contrats, etc. Comme sanction, le gouvernement peut diminuer ou enlever le droit tarifaire sur l'article qui est l'objet du monopole, révoquer la patente, et les commissaires infliger une amende de dix à vingt-cinq mille piastres. Toutefois, il faut pour infliger cette pénalité, commencer les procédures du consentement du procureur général du Canada ou du procureur général d'une des provinces.

On voit assez toutes les longueurs qui menacent d'éterniser une semblable suite de procédures. Si l'on ajoute à cela l'intervention des tribunaux réguliers l'on comprend que le public, victime de la voracité des exploités, risque de mourir de faim avant d'obtenir justice. C'est à dire que le but proposé par le projet de loi est excellent, mais que le projet de loi lui-même ne satisfait personne. C'est donc un problème qui reste à creuser.

Par l'initiative que vient de prendre depuis le gouvernement au sujet du trust du sucre nous comprenons que la solution n'est pas incon-

NOS VIEILLES FAMILLES

CHAPITRE II
LA PREMIERE FAMILLE RAUX CANADIENNE

Le fils aîné d'Alexandre Raux portait aussi le nom de Roux qui lui est donné dans les actes du notaire Poulin. Né en 1669, il prit pour femme, en 1695, Françoise, fille de René Dubois dit Brisebois. Cette famille originaire du Poitou, était au Cap en 1683.

Comme son père, François-Joseph eut dix enfants qu'il éleva et nourrit à même la terre. Il fut labourer, "Défricher, labourer, semer, c'est la noblesse de la main de l'homme. C'est presque aussi beau que porter le drapeau." Cette phrase lapidaire de Laure Conan, dans "L'Oublié" lui vaudrait la voir partout. Inscrivons-la dans cette humble page; puis pénétrons sous le toit de François-Joseph, le 23 juillet 1720. Un parfum "Vieille France" embaume la maisonnette.

Après vingt-cinq ans de ménage, François-Joseph Raux et sa femme ont convoqué le ban et l'arrière-ban de la parenté, pour le contrat de mariage de leur fille Marie-Anne, âgée de dix-huit ans. Dans l'unique fauteuil est assise la grand-mère, madame veuve Alexandre Raux. Elle porte bien ses soixante-quatre ans. La future épouse "avenante et accorte" entourée de ses sœurs Joséphine, Claire, Thérèse et de son frère Joseph, est tout au bonheur de voir les invités. Michel Raux et René du Billy, sa femme; Michel Desrosiers, sieur des Isles; Jean Débédé, sieur Troisville; le sieur Jean Dubois; Pierre Dubois; sieur Lafontaine; tous oncles de Marie-Anne, à cause de leurs femmes.

Jean-Baptiste Lefebvre dit Lacroix, le futur époux, était orphelin de père. Sa mère, Marie-Anne Leblanc avait pour second mari, Martin Salagnier, sieur Lagroffier - le mot Salagnier était assez original, sans lui adjoindre Lagroffier. Continuons à présenter les convives: Madame Joseph Bigot et sa sœur Catherine, tantes de J.-B. Lacroix ses oncles maternels, Nicolas Leblanc dit Labry et René Leblanc; ses cousines germaines, Thérèse et Charlotte Leblanc et le notaire Poulin.

Les nouveaux époux reçurent en héritage une terre à Bécancour de deux arpents sur vingt, sur le fleuve, voisin de celle de Jean Joliet, le découvreur du Mississippi. Laissons-les à leur jeune bonheur et revenons sous le toit familial de François-Joseph, pour assister au mariage de leurs autres enfants.

1720, Marie-Anne Raux, J. B. Lefebvre dit Lacroix; 1724, Joseph Raux, Nicolas Rivard; 1725, Pierre Raux, Pierre Desj; 1727, Joseph Raux, Catherine Lefebvre; 1740, Joseph Raux, 20 Joseph Leblanc; 1728, Claire Raux, Joseph Provencher; 1734, Suzanne Raux, Julien Lefebvre; 1736, Jean-Baptiste Raux, Genevieve Mercereau dit la Savanne; 1740, Elizabeth Raux, Joseph Baudoin.

Catherine Raux, leur fille aînée vécut à peine quinze jours, et Françoise née, en 1707, mourut en 1723, dans tout l'éclat et la fraîcheur de ses seize ans.

Terminons par les vers suivants de M. Sulte ce second chapitre. "Par ainsi grandissait cette race vaillante Qui se multipliait pour remplir le pays.

Et nous, les descendants de ces gens intrépides, Héritiers des travaux qu'ils ont semés partout, Parlons avec bonheur de nos progrès rapides. Mais les commencements! C'est le mot qui dit tout."

CHAPITRE III SUR LA RIVE SUD

Le recensement de 1698 donne pour Champlain et Gentilly réunis 326 âmes. Le Cap-de-la-Maleine, la Rivière Puante (la rivière Bécancour) Marsolet et Bécancour 241 âmes. Le Cap et Bécancour ne formaient qu'une paroisse.

Les rameaux devenant nombreux, Les petits-fils sautaient le fleuve Et s'en allaient en terre neuve Conquérir un pays pour eux.

Sulte.

Joseph Raux, fils de François-Joseph

L'ATTITUDE DU "BIEN PUBLIC" ET LA FRANCE

De Paris nous arrive un extrait de "L'Action Française" approuvant l'attitude prise par M. Joseph Barnard, notre rédacteur en chef, au sujet de l'occupation de la Ruhr.

On se souvient que le Père Sanson, lors de sa conférence ici, s'est rangé du même côté.

Nous citons: "Encore une voix française qui nous arrive-tardivement— du Canada et à laquelle nous faisons volontiers écho. Le 1er mars, M. Joseph Barnard écrivait en tête du "Bien Public", journal catholique des Trois-Rivières, un bel article sur l'occupation de la Ruhr; il y disait notamment: "Il n'est pas superflu ici de rappeler que c'était à Berlin que le généralissime demandait aux alliés de signer la paix. L'influence anglaise et les basses intrigues menées au sein même de la politique française ont fait rejeter ce conseil de prudence dicté par un chef militaire de génie. Aujourd'hui, il y a quelque chose de changé dans l'orientation de la politique française: il y a une force qui pèse sur le gouvernement et qui le contraint à reprendre et à exécuter à cette heure le projet conçu par le patriotisme général. Cette force nouvelle, c'est l'organisation merveilleuse et puissante à la tête de laquelle se trouvent deux bons Français: Charles Maurras et Léon Daudet, c'est le groupe remuant et bien dressé de l'Action Française. On dit couramment en France que c'est cette organisation patriotique qui a forcé Poincaré à entrer dans la Ruhr."

Nous ne savons pas jusqu'à quel point ce projet de rétablir la monarchie en France réussira. Ce qui est indubitable, c'est que le mouvement prend de l'ampleur et que Maurras et Daudet, y travaillent ouvertement et sans relâche. Les récentes funérailles faites au malheureux Plateau tombé sous les balles anarchistes ont donné une idée de la force du groupe monarchiste, des communistes, les radicaux, les socialistes, de même que les farouches tenants de la République une et indivisible se demandaient avec terreur si la fin des obsèques ne serait pas le signal d'un changement de régime.

Ceci donne une idée suffisante de l'importance d'un mouvement de réaction qui s'accroît de plus en plus, d'un mouvement de réaction vers le véritable français qui veut que la France ne risque plus d'être vendue à l'Allemagne par la main des Juifs ou la traîtrise de tous les Caillaux de la République.

Jugeant les choses de loin et avec un cœur français, les Canadiens sont mieux à même que personne pour apprécier l'apre lutte que nous livrons en France, et pour mesurer les points de butin de M. J. Barnard n'est pas bon pour l'équipe républicaine.

avait double propriété. L'une au Cap et l'autre à Bécancour. C'est chez lui que nous allons faire halte pour le moment.

Le 22 mai 1729, un canot d'écorce glisse sur l'eau. Deux hommes le conduisent à l'aviron. Cheu peu banale, c'est un comérage. Dans la maison de Joseph Raux, un fils était né trois jours auparavant. Comme il n'y avait pas alors de prêtre au Cap, les parents désireux de faire confier au plus tôt le baptême à leur enfant, avaient résolu de le conduire à l'île Bécancour, en face de leur résidence du Cap, où se trouvait la mission abénaquise. Outre le père, il y a dans l'embarcation, le parrain, J.-B. Raux, oncle de l'enfant et la marraine Jeanne Leblanc, qui porte le poupon. Le R. P. Marcol, Jésuite, qui administre le sacrement, inscrit l'acte au registre et délivre au père un certificat qui doit être transcrit au registre du Cap.

Les formalités remplies, le cortège reprend sa marche. Les anges joyeux survolent le frère exqu coast, car pour cette église primitive, un chrétien de plus est une précieuse acquisition.

Un grand malheur fondit sur la demeure de Joseph Raux, le premier septembre 1736. Deux jumelles, Catherine et Marie-Anne âgées de quelques semaines dormaient dans leurs berceaux. La mère vaquait à ses occupations ayant auprès d'elle sa fille aînée Joséphine âgée de huit ans. Un violent orage célasta

Suite à la page 8

Joseph Barnard.

Un ami du journal vient nous demander de retirer nos félicitations adressées au Conseil pour avoir arrosé les rues le premier dimanche de mai. Le second dimanche, 13 mai, les arrosoirs municipaux ont été soigneusement remis, et les autos s'en sont données à cœur joie pour déverser sur les malheureux piétons des flots de poussière dominicale. Ceci est plus que suffisant en effet pour retirer nos félicitations et les réduire à néant.

Tout de même, il est inexplicable que le Conseil s'obstine à donner le spectacle de semblable pingerie. Si l'on veut faire de l'économie en n'arrosant pas le dimanche, on fait une économie à nos dépens et qui nous coûte fort cher. Elle se fait au détriment de la santé publique, et donne à nos visiteurs, nombreux le dimanche, une pierre idée du souci de nos autorités civiques pour le bien-être de notre population et l'aspect convenable de notre ville, qui pourrait être le moins des moins une ville propre.

Il nous répugne de tenir seuls responsables de cette incongruité l'ingénieur de la ville et le médecin sanitaire lorsque nous supposons que l'ordre de ne pas arroser le dimanche émane en droite ligne du Conseil de ville. Car il faut de toute évidence que le Conseil soit intervenu pour interdire à l'ingénieur le droit d'arroser le dimanche comme tous les autres jours, et méconnaître les protestations du médecin de santé qui sait, lui, la lutte qu'on doit faire à la poussière des rues comme à toutes les malpropretés.

J. B.

UN BEAU SOLDAT GÉDEON DESILETS

Au cours d'un article rempli d'idées le Père Addard Dugré écrivait récemment: "Si glorieuse et si intéressante qu'elle soit, notre histoire est trop courte et trop régionale pour présenter longtemps des thèmes nouveaux." (1).

Cette remarque du distingué Jésuite commentée, l'autre jour, dans un groupe d'amis amant cette conclusion, ou à peu près: Tant mieux si le dernier mot peut être dit bientôt sur notre grande histoire, nous pourrions ensuite donner toute notre attention à notre petite histoire. Nous verrons alors, plus nombreux que jamais, les travailleurs, les chercheurs recueillir religieusement les menus détails de notre vie intime. N'y a-t-il pas là vraiment une mine inépuisable déjà exploitée sans doute, mais capable de mettre à contribution bien longtemps encore. Les mineurs de chez nous? Et plus n'est-ce pas au sein de cette petite histoire que se trouve l'âme véritable de notre race? Là plus qu'ailleurs apparaissent nos gens au naturel; on les voit avec leur endurance, leur gaieté, leur dévouement désintéressé, leur foi vive, leur grandeur d'âme. Histoire paroissiale de fondations pieuses ou patriotiques anecdotes, biographies de pionniers, de soldats, de missionnaires, de saintes femmes, de saints jeunes gens, d'hommes de bien passés sans bruit dans le monde, etc. etc, quelle belle bibliothèque canadienne-française! Plus nous aurons de ces choses et plus nous apprendrons à nous connaître; et la connaissance plus intime de nous-mêmes ouvrira des champs nouveaux, élargira les horizons devant les regards de nos poètes, de nos romanciers, aidés à les débarrasser de ce qu'il y a encore souvent de trop conventionnel, de trop livrésque dans leurs œuvres. Cette connaissance fera battre plus fort le cœur de la jeunesse, lui mettra au front la fierté de race et la poussera sur les chemins de la vertu et de la vaillance.

C'est en me souvenant des commentaires de l'autre jour que j'ai vu aujourd'hui essayer de mettre sous les yeux des jeunes lecteurs de la Revue la silhouette de Gédéon Desilets, zouave pontifical et chevalier de Saint-Grégoire, décédé aux Trois-Rivières le 2 novembre 1922.

Gédéon Desilets incarnait merveilleusement le type idéal du héros corrélien, enthousiaste, généreux, capable de tous les dévouements, de tous les sacrifices, pour qui les obstacles n'existent pas quand le devoir commande de marcher; il avait une volonté de fer, une âme noble, élevée, belle de toutes les beautés de la foi chrétienne. Le sourire aux lèvres, le cœur débordant d'espérance et d'amour il quitte sa famille, son pays pour aller défendre celle qu'il aime plus que tout au monde, l'Eglise sa mère.

Quand il parle du Pape, ceux qui l'entendent se sentent comme électrisés; on voit encore palpiter dans les traits de ces lettres, vieilles de plus d'un demi-siècle, le cœur du vaillant zouave pontifical. Sa grande ambition était de mourir en défendant l'Eglise, sous les murs de Rome, aux pieds de Pie IX. Quel beau soldat! Quel beau modèle, pour notre jeunesse! J'ai parlé du héros corrélien. J'aurais dû parler de Lamoricière, de Pimodan, de Charrette, de tous ces héros de l'armée pontificale; j'aurais dû parler de nos Croisés canadiens. Et puis notre histoire nationale manque-t-elle de héros qui l'emportent sur le Cid, voire même sur Polyeucte? C'est dans ce monde de gloire de la vieille France et de la nouvelle qu'il faut placer Gédéon Desilets.

Gédéon Desilets naquit à Saint-Grégoire de Nicolet le 4 juillet 1845. Après un brillant cours classique à Sainte-Thérèse et à Nicolet, il se sentit attiré vers le notariat. Mais l'étudiant en feuilletant ses auteurs, en pénétrant dans les griffes de nos héros de l'armée pontificale, fut attiré du côté de Rome; il se rappelait que le Pape était menacé par des ennemis hypocrites et ambitieux, il savait que déjà les libertés et les liens de l'Eglise avaient été entamés; jeune écolier il avait senti son cœur généreux battre plus fort au récit de la grande journée de Castelfidardo. Aussi bien quand arriva la nouvelle du triomphe de Mentana où deux des nôtres, Alfred LeRoque et Hugh Murray, avaient versé leur sang, quand les journaux publièrent la courte et sublime histoire de Jules Watts-Russell tombé au champ d'honneur, portant sur sa poitrine ensanglantée ces mots que les siècles se rediront les uns aux autres et que nos zouaves prendront pour devise: **Aime Dieu et va ton chemin!** alors Desilets — comme des centaines d'autres Canadiens — dit qu'il quiconque a reçu le baptême de Jésus-Christ, et que sa place désormais devait être à Rome, parmi les défenseurs du Pape.

Au mois de décembre 1867, "c'est-à-dire trois mois avant le départ du premier détachement des zouaves pontificaux, écrit Mgr Gérin, (2) trois jeunes gens faisaient hâtivement leurs malles, embrassaient leurs parents et venaient vers la Ville Eternelle, pour offrir au Saint-Père le secours de leurs bras. C'étaient trois anciens élèves du Séminaire de Nicolet: Messieurs Alfred Prendergast, Gédéon Desilets et Gaspard Héroux. Ils avaient craint que le chanoine Moreau dans Nos Croisés, d'arriver trop tard et de perdre leur chance de se faire emporter la tête dans les luttes qui semblaient alors se préparer. En quittant ses anciens condisciples du Séminaire de Nicolet Gédéon leur avait dit: "Si j'ai l'honneur de mourir sur le champ de bataille, je compte qu'il se lèvera quelque un parmi vous pour ramasser mon arme et la mettre de nouveau au service du Saint-Père." Les anciens chevaliers tenaient ce langage.

Le jeune soldat était parti je ne dis pas sans émoions, mais de bonne humeur. Au Portland il écrivait à son Père: "Dans tous les cas nous sommes très gais. A la vérité on ne peut laisser son pays et sa famille dans de meilleures conditions que lorsqu'on va combattre pour l'Eglise."

Là-bas, dans la ville sainte, l'enthousiasme, l'amour du Pape s'accroissent les jours dans le cœur du jeune croisé. Le 28 janvier 1868 il écrit: "J'ai obtenu une audience. Le Saint-Père m'a parlé du Canada, de notre voyage. En partant il m'a donné sa main à baiser. J'étais très ému comme tu le penses bien. Quand il me vit pleurer, il me passa son bras gauche sur les épaules et me pressa sur sa poitrine. Je ne suis plus à moi quand je pense à tout cela... Je crois qu'on se ferait tuer vingt fois, rien que pour lui faire plaisir; quand on songe qu'il est le vicarè de J.-C., c'est encore autre chose."

Le 17 mars 1868, dans une audience générale accordée aux zouaves canadiens, au moment de son allocution le Saint-Père dit: "Il y en a un parmi vous qui s'appelle Gédéon; son père m'a écrit pour m'exprimer son attachement et son affection. Eh! bien, il sera avec tous les Canadiens comme le Gédéon de l'Ecriture sainte et ses trois cents braves. Vous défendez la même cause, le bon Dieu vous donnera le même courage."

Il n'en faut pas douter, Pie IX savait déjà que ce Gédéon n'était pas un soldat ordinaire. Les zouaves aussi le savaient. Le vieux zouave disparu me pardonnera du haut du ciel cette indiscretion. Le 11 septembre 1869, il écrivait à son frère Petrus: "Heureuse coïncidence, au moment où je t'écris mon capitaine vient de m'interrompre pour me faire le compliment de la part des Officiers supérieurs que je suis le meilleur sergent-major du bataillon. Ce sont des choses, tu comprends, que je ne dis qu'à toi; je veux pas que tu en dises un mot, même à la famille."

Tout n'était pas rose chez les zouaves, mais avec de la bonne humeur tout s'arrangeait. Gédéon écrit à son frère Alfred: "Le service est assez rude, mais nous supportons assez bien la fatigue. On se lève à 5 h du matin, on arrive souvent qu'on est en devoir jusqu'à 10 h du soir... C'est un plaisir de manger à la gamelle; nous rions comme des bossus." Cela rappelle ce qu'écrivait un soldat de Castelfidardo: "On était gai comme au Cid du feu. Un autre, aussi de Castelfidardo, disait: "Si je meurs, j'espère mourir en combattant. Ah! les zouaves du Saint-Père, pouvaient-ils craindre la mort?"

Et cette vie dura trois ans pour Gédéon Desilets, tantôt à Rome, tantôt dans la campagne romaine, parfois dans les montagnes chez les brigands. Il écrivit un jour: "Nous étions de patrouilles, Prendergast, Héroux, un gendarme pontifical et moi. Nous rencontrons un brigand qui nous fait feu. Garibaldi! Il faut voir si nous l'avons engeulé, comme on dit ici. Aujourd'hui il médite sur ses fins dernières entre les quatre murs de la prison. Ça nous a fort amusés toute cette affaire. Il faut ajouter qu'il n'y avait rien de propre à obscurcir notre jovialité; notre homme s'est laissé empoigner comme un vrai moineau." Desilets était chez les brigands quand le 2 février 1871, il fut décapité par le régiment de l'argent. Les brigands circulent dans ces pays-ci; il peut arriver, comme dix fois auparavant depuis 1860 que ces signori aient la velléité de têter mes quadri; comme je suis armé jusqu'aux dents je n'ai pas peur..."

J. B.

ACTUALITÉS

Après avoir cité une grande partie de l'article que M. J. Barnard consacrait dans le "Bien Public" du 1er mars dernier, à l'occupation de la Ruhr, "L'Action Française" de Paris, du 22 avril, terminait par ces réflexions: "Jugeant les choses de loin et avec un cœur français, les Canadiens sont mieux à même que personne pour apprécier l'apre lutte que nous livrons en France et pour marquer les points. Le bulletin de M. J. Barnard n'est pas bon pour l'équipe républicaine."

La délegation apostolique, à Ottawa, l'on confirme la nouvelle que Mgr Alphonse Gagnon, préfet des études au Séminaire de Sherbrooke, a été nommé évêque auxiliaire de S. G. Mgr Paul Larocque évêque de Sherbrooke.

L'ultimatum de la Grande-Bretagne à la Russie a causé une profonde émotion dans les milieux soviétiques. Le Soviet a délégué immédiatement à Londres, Léonide Krassine, commissaire du commerce avec l'étranger, pour arranger les choses et éviter une rupture entre son pays et l'Angleterre.

Un bébé de seize mois appartenant à M. Joseph Savard, fermier de Lac St-Charles, est tombé dans un chaudron rempli de sirop d'érable en ébullition. L'enfant est mort de ses brûlures.

Les candidatures pour les élections générales de la province d'Ontario, le 25 juin prochain, commencent à se dessiner. A l'heure actuelle, il y a 33 candidats aux élections sur les rangs; les libéraux en ont 27, les fermiers-unis 23, soit un total de 83 candidats.

Des troupes allemandes de sabotage ont fait sauter à la dynamite, non loin d'Essen, un pont de chemin de fer. On voit dans ce fait une réponse au Lib de la cour marquée de sa dessiner. A l'heure actuelle, il y a 33 candidats aux élections sur les rangs; les libéraux en ont 27, les fermiers-unis 23, soit un total de 83 candidats.

Les employés de plusieurs des grands chemins de fer américains demandent une augmentation de salaire de vingt pour cent. Si ces augmentations sont accordées, elles s'élèveront à 50,000,000 annuellement.

On dit que Mgr Nassali-Rocca, archevêque de Bologne, et Mgr Sincero, assesseur du collège des cardinaux, seront élevés au cardinalat, lors du consistoire tenu par Pie XI, le 28 mai.

M. Joseph Caillaux, ancien premier ministre de France, a été assailli et battu par une foule en face de la chambre de commerce, à Toulouse, France. M. Caillaux était chef de l'élément délégué en 1917-18, et en 1920 il fut trouvé coupable d'avoir eu des relations avec l'ennemi, et condamné pour ce fait à 3 années de prison, 5 années d'interdiction de exercer ses droits politiques et à être privé pendant dix ans de ses droits politiques.

Dans une conférence donnée à Ottawa, la semaine dernière, par le Dr Hughes, pédagogue distingué et frère de feu Sir Sam Hughes, l'émiment conférencier a dénoncé la "tyrannie" et "l'injustice" dont les Canadiens-Français sont l'objet en Ontario. "Tant que le règlement XVII subsistera, dit le Dr Hughes, les canadiens-français douteront de l'esprit de justice de la majorité." C'est bien là aussi notre opinion.

Une loi que le gouvernement de Bulgarie présentera bientôt au parlement obligera les communistes à vivre d'après leurs principes. Le projet de loi pourait à l'expropriation des biens des communistes dans chaque localité où il y a au moins dix personnes professant le communisme. Ils seront obligés de vivre dans des colonies établies par le gouvernement. Chaque membre sera obligé de contribuer également au travail comme de recevoir une part égale de ce qui est produit. C'est bien là le meilleur moyen de détruire cette doctrine néfaste du communisme. Quand les partisans de ce système auront vécu quelques semaines selon leurs utopies, ils seront guéris pour toujours, et ne chercheront pas à imposer leur doctrine aux autres.

L'hon. Charles Stewart, ministre de l'Intérieur, dans le gouvernement King, représentait le gouvernement fédéral au dévoilement du monument d'Abraham Martin, à Québec, samedi dernier. L'hon. A. David, président la cérémonie.

Le monument érigé à la mémoire de Pie X en la basilique de St-Pierre, sera inauguré le 2 juin, jour anniversaire de la naissance du Pontife défunt.

L'Observateur Romano vient de mettre fin à une rumeur dont l'inspiration est facile à deviner. Il déclare que le Pape est étranger, au projet d'un nouveau parti catholique italien, comme à tout parti politique.

M. l'abbé Denis Lamy, ancien rédacteur des "Cloches de St-Fabrice", vient d'être nommé directeur de la "Liberté", de Westport, en remplacement de M. Hector Héroux. M. Lamy qui est de la région des Trois-Rivières, est un ancien élève de notre Séminaire, et le frère de M. l'abbé E. Lamy, vicarè à la Pointe du Lac.

REGIMENT DE TROIS-RIVIERES

Il y aura grand Concert Boucanner (Smoker) et Soirée Sportive au Menège Militaire le jeudi 17 mai. Boxe, Baseball, Football, Basketball et Hockey au Balai. Rafraichissements. Tous les Officiers, Sous-Officiers et soldats sont invités.

(A suivre)

DIXIÈME ANNÉE ESTO VIR NUMÉRO 14

VOIX DE LA JEUNESSE

Publiée par la "Commission de Publicité" du Comité Régional Trifluvien de l'A. C. J. C. -- Bureau de direction: 491, Saint-Maurice.

FETONS DOLLARD

Dimanche prochain le 20 mai, le Comité Régional Trifluvien de l'A. C. J. C. a résolu de fêter Dollard et ses seize compagnons. Le comité régional est très heureux que Sa Grandeur Mgr F.-X. Cloutier évêque des Trois-Rivières ait accepté le patronage de cette fête de reconnaissance...

Table listing names and amounts for the Dollard fund, including Hamon, R. P., Hanoteaux, Jeanne d'Arc, Hennequin, Madame, Héroux, Omer, Hoppenot, R. P., S. J., and others.

DOLLARD DES ORMEAUX

Dollard et sa troupe d'élite méritent notre admiration avec d'autant plus de justice que le motif de leur dévouement a été le plus sublime, le plus noble et le plus pur de toute l'histoire profane. Les Romains et les Grecs se sacrifiaient pour leur patrie parce qu'ils savaient que les orateurs loueraient tellement leurs actions qu'ils se survivraient à eux-mêmes.

MASKINONGÉ

BAPTEMES
Durant les derniers huit jours ont été baptisés, le 4 mai, Marie-Rose-Georgette du mariage de Georges Philibert, cultivateur et de Aldéa Dauphinais, Parrain et marraine M. Adé- lard Dauphinais et Emma Doucet, son épouse, grands-parents de l'enfant. Le 4 mai, Rose-Anna, enfant de Donatien Ross et de Olivia Morin, Parrain et marraine: Adé- lard Morin et Rose Anna Morin, de St-Justin, oncle et tante.

DECES
Le 4 mai courant est décédée Dame Marie-Anne Girard, épouse de Joseph Ladislus Desserres, l'âge de 71 ans, 5 mois dont les funérailles des plus imposantes eurent lieu le sept courant au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis de la famille, en témoignage d'estime et de sympathie. Le service fut chanté par le Rév. Père E. Desserres des clercs de St-Viateur du Collège de Rigaud, cousin de Ladislus Desserres assisté de diacre et sous-diacre.

Le 29 avril fut baptisé Joseph-Ernest-Liguori enfant de Gilbert Desaulniers et de Léonie Auger Parrain et marraine, M. Ernest Déziel et Mlle Louisa Frérette. Décès le 8 mai.—Joseph Morasse Léon à l'âge de deux mois enfant de Amédée Descôteaux et Diana Géli- nas. Le 7 mai par décision du Conseil Municipal M. Antonio Boisvert fut engagé secrétaire en remplaçant M. Donat Gervais.

ST-MATHIEU
Le 29 avril fut baptisé Joseph-Ernest-Liguori enfant de Gilbert Desaulniers et de Léonie Auger Parrain et marraine, M. Ernest Déziel et Mlle Louisa Frérette. Décès le 8 mai.—Joseph Morasse Léon à l'âge de deux mois enfant de Amédée Descôteaux et Diana Géli- nas. Le 7 mai par décision du Conseil Municipal M. Antonio Boisvert fut engagé secrétaire en remplaçant M. Donat Gervais.

ST-JUSTIN
Nous sommes heureux de l'arrivée parmi nous de M. Aimé Dupuis et sa famille pour y demeurer. M. Iréné Clément est encore après faire du sucre. Il va y avoir une belle récolte. M. Auguste Desmarais, représentant du Bien Public est à faire la tournée du Bien Public dans la paroisse. Nous lui souhaitons plein succès. Nous avons une belle température, la chaleur à l'air d'arriver pour tout de bon.

mann Beaudet, Wilfrid Genest, Jules Houle et J. Leblanc, Euclide Genest portait la croix. A la famille nos plus sincères condoléances. M. J. Ernest Houle est à liquider son local d'épicerie, étant tout à fait décidé d'abandonner les affaires. M. L. V. Thibaudier curé, est absent sous traitement à Montréal. Nos étudiants en chirurgie dentaire de Montréal sont de retour dans leur famille pour la saison des vacances.

Habituez-vous à les cirer chaque matin avec du 2 DANS 1 Cirage à Chaussure

ERRATUM
La semaine dernière, on a pu lire un article sur l'Emigration mais, par distraction, c'est le mot Immigration qui s'est glissé à la place. Il n'y a pas de doute que le lecteur ait pu, par le contexte, y substituer le mot juste. Cependant nous tenons à redresser ce lapsus, car nous ne voulons pas laisser le lecteur sous l'impression qu'on ne sait pas distinguer la différence qu'il y a entre les préfixes in et ex dans la composition d'un mot. A. M.

GENTILLY

Lundi, le 7, la mort enlevait à l'affection des siens, Mme Ovide Vadebon- cecé à l'âge de 54 ans, d'une maladie de poitrine qui la minait depuis de longs mois. Courageuse et résignée, elle fit généreusement le sacrifice de sa vie. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son mari, 3 fils et 4 filles, Révérende Sr St-Pierre de Rome, et Sr Ste-Agnès de Bohême des religieuses de l'Assomption S. V. MM. Alphonse Eloi et William, Miles Rachel et Marie. Les funérailles eurent lieu le 11 au milieu d'un immense concours de parents et d'amis. Les dames de Ste-Anne, bannières en tête précédaient le cortège. Les porteurs étaient MM. Joseph-Lubin Tro- tier, Moïse Proulx, Alp. Picard, Théo- time Croteau et Ludger Croteau, M. Achille Fournier portait la croix. Mesdames M. Proulx, Alp. Picard, T. Croteau et Ludger Croteau portaient les rubans de la tombe. Le service fut chanté par M. l'abbé Gill assisté de M. Demers curé de Ste-Cécile comme diacre et rév. A. Beaudet comme sous-diacre. Le chœur de chant exécuta la messe des morts harmonisée. Les solistes étaient MM. le notaire D. H. Rheault, Ernest Baril, Louis Baril. A la famille éplorée, nous offrons nos plus sincères condoléances. Mercredi le 9 avait lieu le service de feu André Michel fils de Mme. Vve Edmond Michel décédé le 7 à l'âge de 20 ans. M. l'abbé Beaudet chanta la messe. Les porteurs étaient MM. Her-

Après Chaque Repas WRIGLEY'S La WRIGLEY vous donne l'exercice nécessaire pour vos dents... Elle aide la digestion en augmentant la quantité de salive dont a besoin votre estomac.

NOUVEL HORAIRE (Heure solaire) En vigueur le 13 mai, 1923. Trains pour Montréal, Trains pour Québec, Trains pour Shawinigan et G.-Mère, Trains pour Grandes Piles, Départs de Grand'Mère pour Trois-Rivières.

DENTISTE HOUDE Bureau: 159, Notre-Dame Coin des Forges et Notre-Dame Rayon X. Extraction: sans douleur.

HUILLE ELECTRIQUE MAGICIENNE DE BOURQUE Calme vite la douleur, rhumatisme, lumbago, sciaticque, névralgie, douleurs, entorse, faiblesse au dos, radicaux aux jointures. W. BRUNET & CIE, dépositaires 139-141 rue St-Joseph, Québec

La Douleur est Vaincue Grâce à la célèbre préparation du Dr Paul Fournier L'Acaine à résolu le problème de la douleur Avec ce procédé, que nous employons avec succès depuis au delà d'une année, nous pouvons en un instant Extraire les nerfs dentaires les plus vivants et cela ABSOLUMENT SANS DOULEUR Nous pouvons vous donner des centaines de témoignages à l'appui de ces faits. DEMANDEZ L'ACAINE Dr Auguste Massicotte Chirurgien-Dentiste S'en sert tous les jours. No 1, rue des Forges

CARTES PROFESSIONNELLES AVOCATS ROBICHON & METHOT Avocats Bureau: Edifice Banque d'Hoche- laga, Trois-Rivières. Téléphone Bell 7000

DUPLESSIS & LANGLOIS Avocats 4, St-Joseph, Trois-Rivières. Téléphone 358w

CHAS BOURGEOIS, B. A. LL. M. Avocat 26, rue St-Joseph, Tél. 233

LUCIEN COMEAU AVOCAT 148a, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières. Bureau à Louiseville du vendredi soir au samedi soir chez M. Alfred Ringette, rue St-Laurent.

HONORE GRENIER, B. A. LL. L. Avocat NICOLET 19, rue Alexandre, Les Trois-Rivières

NOTAIRES Casier Postal 556 Téléphone 235 J. A. LEMIRE, LL. L. Notaire Cessionnaire des greffes des notaires P. O. Guillet et P. L. Hubert Placements sur hypothèques et débetures. Administration générale 40, Alexandre, (Coin Hart), Les Trois-Rivières

J. A. Trudel J. E. Guillet TRUDEL & GUILLET Notaires Argent à prêter. Règlements de faillites et de successions. Examens de titres, difficultés commerciales. Collection, etc. Bureau: 36 rue Alexandre Tél. Bell 497. Trois-Rivières. Tél.: 958j Cap: Tél. 884j

ALFRED DESAULNIERS Notaire 142, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières (vis-à-vis le Bureau de Poste)

MEDECINS Tél. Bell 526 Dr Auguste Panneton 65a, Avenue Lavolette Spécialiste pour maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge Consultations: de 1.30 à 4.30 p. m. Lundi, Mercredi et Vendredi de 7 à 8 p. m. ou sur rendez-vous. Tél. 1143j 179, rue Lavolette

JULES CARON Architecte 21 rue St-Joseph, Trois-Rivières. Téléphone Bell 456

ARTHUR SPENARD COURTIER Assurances Générales, Obligations Municipales et Scolaires. 42, St-Pierre, Trois-Rivières. Téléphone 145 Résidence: 106a Des Forges

LUSSIER FRÈRE SUCCESSEURS DE GAUTHIER & FILS Directeurs de Funérailles Embauveurs Diplômés et Maltres-Charretiers. Automobiles à louer. JOS. LUSSIER, PROP. Trois-Rivières, Qué. La où vous trouverez le meilleur marché. Téléphone: 815 H. J. GUIGNARD Horloger-Bijoutier 10 à 11 a.m. Consultations: mardi, jeudi, samedi 6 à 8.30 p. m. 28 rue Royale

"La Dollard" Dimanche, 20 mai 1923

Journée du Souvenir

Sous le haut patronage de S. G. Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, et les auspices du Comité Régional Trifluvien de l'A. C. J. C.

PROGRAMME LE MATIN

7 heures: Vente des "Roses Dollard" par 200 jeunes filles sous l'habile direction de Mesdemoiselles: Laura Saint-Arnaud, de la paroisse Sainte-Cécile; Berthe Carignan, de la paroisse la Cathédrale; Emelda Lacourse, de la paroisse Saint-Philippe et de Marie-Louise Chandonnet, de la paroisse Notre-Dame. 10 heures: Grand-messe solennelle, à la Cathédrale, chantée par M. l'abbé H. A. Vallée, aumônier de l'Union Régionale Trifluvienne de l'A. C. J. C. S. G. Mgr F.-X. Cloutier assistera au trône et les Zouaves seront présents en tenue militaire. Le sermon de circonstance sera prononcé par le R. P. Louis-Joseph, o. f. m., aumônier du cercle Ozanam de l'A. C. J. C. La quête sera faite par des membres du cercle Lafêche de l'A. C. J. C.

L'APRES-MIDI

1 heure: Dix-sept coups de cloches seront sonnés par chacune des églises de la ville à la mémoire de Dollard et de ses seize compagnons. Continuation de la vente des "Roses Dollard". 1 1/2 heure: Parade militaire à partir de l'Hôtel de ville jusqu'au Cap-de-la-Madeleine. Prendront part à cette parade, la Fanfare de l'Union Musicale des Trois-Rivières; la Gardie Notre-Dame, accompagnée des membres des cercles Lafêche et Ozanam; les Zouaves, accompagnés des membres du Comité Régional Trifluvien de l'A. C. J. C. et des visiteurs étrangers. Le public est invité à suivre, à pieds, cette parade militaire. 2 1/2 heures: Grande réunion patriotique chez les RR. FF. du Sacré-Cœur du Cap-de-la-Madeleine, sous la présidence d'honneur de M. le maire Paquin du Cap et sous la présidence active de M. le notaire Eugène Bernard. Il y aura chant, musique et discours patriotiques par: a) M. Eugène Bernard, notaire du Cap-de-la-Madeleine. b) M. Rosario Livernoche, président du cercle Ozanam de l'A. C. J. C. c) M. l'abbé E. Hamelin, professeur au Séminaire des Trois-Rivières. d) M. Lucien Gonneville, notaire des Trois-Rivières. e) M. C.-A. Bouchard, médecin des Trois-Rivières. f) Le R. P. Adé- lard Beauchamp, o. m. i., du Cap-de-la-Madeleine. Cette réunion sera suivie d'un salut solennel du Très Saint Sacrement, au sanctuaire du Cap, chanté par M. l'abbé Fréchette, aumônier du cercle Lafêche de l'A. C. J. C. Il y aura sermon de circonstance par le R. P. Elp. Richard, o. m. i.

LE SOIR

8 heures: Grande assemblée publique dans la salle de l'Hôtel de ville des Trois-Rivières, sous la présidence d'honneur de Son Honneur le maire Normand et sous la présidence active de M. Ernest Boucher, président du cercle Lafêche de l'A. C. J. C. Adresseront la parole les orateurs suivants: a) Allocution de bienvenue par M. Ernest Boucher, professeur, président du cercle Lafêche de l'A. C. J. C. b) Discours par M. Eugène Bernard, notaire du Cap-de-la-Madeleine. c) Discours par M. Joseph Blain, avocat de Montréal, président général de l'A. C. J. C. d) Discours par l'Honorable Wilfrid Gariépy, avocat. e) Allocution par l'Honorable docteur Normand, maire de la Cité. f) Conclusion par M. l'abbé H. A. Vallée, aumônier de l'Union Régionale Trifluvienne de l'A. C. J. C. N. P.—En cas de mauvais temps, la parade militaire, la vente des "Roses Dollard" et la réunion patriotique et religieuse du Cap-de-la-Madeleine seront remises au dimanche suivant, le 27. Que chacun porte fièrement à la boutonnière la "Rose Dollard".

LA PROPAGANDE DES BONS LIVRES Gilles, Frère, O. F. M., Les Choses qui s'en vont... 0.25 Trois Légendes Françaises... 0.40 L'Héritage Maudit... 0.10 Gouin, Sir Lomer, L'Instruction Obligatoire... 0.05 Graux, Abbé L. A., Ceux qui viennent... 0.05 La Naissance d'une Race... 0.75 Nos luttes Constitutionnelles... 0.10 Pour l'Action Française... 0.10 Les Rapailles... 0.25 Si Dollard revenait!... 0.10 Lendemain de conquête... 0.90 Guilbert, Mgr, La bonté... 0.30 Le caractère... 0.30 La formation de la volonté... 0.25 La pureté... 0.30 Hamel, Oscar, N. P., La discipline... 0.05



TROIS-RIVIERES PERD LA SERIE A MONTREAL

Le Royal inflige trois râclées consécutives aux Trios qui ne peuvent tenir en respect les rudes frappeurs du géant Hoffman.

GROS RESULTATS

Le club Trois-Rivières champion de la ligue de l'Est du Canada pour l'année 1922 est parti de Montréal dimanche soir après avoir perdu les trois parties de sa série contre le Royal qui s'était classé dernier durant la saison dernière.

Le club du géant Hoffman est composé de frappeurs excessivement dangereux qui savent placer la balle là où il n'y a personne quand il y a des hommes sur les buts.

La première partie fut le commencement de la débâcle alors que Landry O'Hearn et Grenier furent successivement employés comme lanceurs pour essayer d'enrayer l'inondation de points que comptait le Montréal.

Cette partie fut perdue par le score de 13 à 4. Trois-Rivières avait pris l'avantage au début grâce au coup de circuit de Frank Delisle et il garda son avantage jusque dans la quatrième manche alors que Landry se mit à faiblir et dut être remplacé par O'Hearn.

La manche ne se termina cependant pas sans que le Royal ait compté six points. Deux manches plus tard O'Hearn dut à son tour céder sa place à Grenier qui ne fut pas plus respecté que les autres et vit ses balles éparpillées partout dans le territoire inoccupé par sa ligne de défense.

Le lendemain, les trifluviens débütèrent encore très bien mais ne purent tenir et furent battus par le score de 11 à 5 cette fois.

Enfin dimanche après-midi, le Royal mit le comble à son succès en battant les Trios par le score très élevé de 14 à 4.

Le lanceur Jones fut responsable de cette dernière défaite des locaux car il lança de façon impeccable n'accordant pas un seul coup sûr avant la sixième manche. Le Trois-Rivières envoya encore trois lanceurs dans la boîte pour essayer d'arrêter l'avance de points mais ce fut sans succès. Jennings fut le premier à succomber et Deber ne lui survécut pas longtemps. Kibbee termina la partie à la satisfaction générale, cependant.

Voici les résultats de ces parties:

PARTIE DE VENDREDI

TROIS-RIVIERES

	AB	R	H	P	O	A	E
Malone, c.f.	3	2	0	3	1	0	0
Farrand, 3b	3	0	1	4	0	1	0
Lyons, 2b	3	0	1	3	1	0	0
F. Delisle, l.f.	5	1	3	1	0	1	0
Grenier, lb	4	0	0	8	1	0	0
Kibbee, lb	1	0	0	1	0	0	0
Gallagher, s.s.	3	0	0	0	3	0	0
Lafontaine, r.f.	3	0	2	2	0	0	0
Hurley, c.	3	0	1	2	1	0	0
Landry, p.	2	0	0	0	1	0	0
O'Hern, p.	2	1	1	0	2	0	0
Totaux	33	4	9	24	12	1	0

ROYALS

	AB	R	H	P	O	A	E
Grant, l.f.	4	3	1	1	0	0	0
Dykes, 3b	3	1	1	4	3	1	0
Carmel, r.f.	3	1	2	3	0	0	0
J. Delisle, c.f.	4	0	0	1	1	0	0
Hunnefeld, lb	3	2	1	10	0	0	0
Shea, ss	3	2	1	2	2	0	0
Singher, 2b	3	2	2	4	0	0	0
Hopper, c.	0	0	0	0	0	0	0
Peeler...	0	0	0	0	0	0	0
Manlove, p.	2	1	1	1	3	0	0
Totaux	29	13	9	27	13	1	0

Tr.-Rivières 200 000 200—4 9 1
Montréal 000 602 50x—13 9 1

Sommaire: Deux buts, Hopper, Dykes, Carmel; "home run", F. Delisle; buts volés, Lyons, Grand (2), Hunnefeld; sacrifices, Farrand, Lyons (2), Hurley, Carmel, Shea, Manlove (2), laissés sur les buts, Montréal (7), Trois-Rivières (8); buts sur balles, de Manlove (5), de Landry (6), de O'Hern (3); hits sur Manlove (9), sur Landry (3) en trois manches, sur O'Hern (2) en deux manches, sur Grenier (4) en deux manches; double-jeu, F. Delisle à Grenier, Dykes, Shea et Hunnefeld; retirés par Manlove (4), par Landry (2); frappé par le lanceur, par Landry, Carmel et Singher.

PARTIE DE SAMEDI

TROIS-RIVIERES

	AB	R	H	P	O	A	E
Malone, c.f.	3	1	3	1	0	0	0
Farrand, 3b	4	0	0	2	0	0	0
Lyons, s.s.	4	0	1	1	0	0	0
F. Delisle, l.f.	3	1	0	3	0	1	0
Grenier, lb	5	0	3	11	0	0	0
Gallagher, 2b	5	0	1	3	7	0	0
Lafontaine, r.f.	4	1	0	0	0	0	0
Hurley, c.	3	0	0	2	1	0	0
Feeley, c.	2	1	1	1	4	0	0
Kibbee, p.	3	1	1	0	0	0	0
Mattison, p.	3	1	1	0	0	0	0
Totaux	38	5	11	24	11	1	0

MONTREAL

	AB	R	H	P	O	A	E
Grant, l.f.	5	1	2	4	1	0	0
Dykes, 3b	4	1	0	1	0	0	0
Carmel, r.f.	4	0	0	2	0	0	0
J. Delisle, c.f.	4	0	2	3	0	0	0
Hunnefeld, lb	3	2	1	6	1	0	0
Shea, s.s.	3	2	2	4	2	1	0
Singher, 2b	3	2	2	4	2	1	0
Hopper, c.	4	1	3	5	0	0	0
Totaux	30	17	26	10	2	1	0

x—Deux hommes de morts quand le point gagnant fut compté.

Sommaire: Coups de deux buts; Grenier et Guy; coup de circuit; Charbonnet; sacrifices; Trépanier et Boisclair; laissés sur les buts; Richmond (8), Trifluvien (5); buts sur balles; chandonnet (3), Hamel (3); retirés au bâton; Hamel (8); Chandonnet (10); temps de la partie: 1 heure et 27 minutes.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
Montréal	5	0	1 000
Québec	4	2	667
Canadiens	2	1	200
Trois-Riv.	1	5	166

PARTIE DE DIMANCHE

TROIS-RIVIERES

	AB	R	H	P	O	A	E
Malone, c.f.	5	0	2	3	1	0	0
Farrand, 3b	4	0	0	1	2	1	0
Lyons, s.s.	4	0	0	3	3	2	0
F. Delisle, l.f.	4	0	0	0	1	0	0
Grenier, lb	4	1	2	10	1	0	0
Gallagher, 2b	4	0	0	2	1	0	0
Lafontaine, r.f.	4	1	0	0	0	0	0
Hurley, c.	4	1	1	2	0	0	0
Jennings, p.	0	0	0	0	2	0	0
Bober, p.	1	0	0	1	1	0	0
Kibbee, p.	3	1	1	0	0	0	0
Totaux	37	4	7	24	11	6	0

MONTREAL

	AB	R	H	P	O	A	E
Grant, l.f.	5	1	0	1	0	0	0
Dykes, 3b	5	2	3	1	0	0	0
Carmel, r.f.	5	2	1	0	0	0	0
J. Delisle, c.f.	5	3	3	2	0	0	0
Hunnefeld, lb	4	2	3	5	0	0	0
McMillan, lb	1	0	0	2	1	1	0
Shea, ss	3	1	0	2	1	0	0
Singher, 2b	5	2	1	0	1	1	0
Hopper, c.	3	1	1	0	0	0	0
Duplessis, c.	2	0	2	4	0	0	0
Jones, p.	3	0	2	0	4	0	0
Totaux	41	14	16	27	7	3	0

Trois-Rivières 000 000 400—4
Montréal 260 220 02x—14

Sommaire:—2 buts, Dykes, Malone; 3 buts, Joe Delisle, Hunnefeld; Coup de circuit, Singher, Hunnefeld; Sacrifices, Grant, Jones, Buts volés, Grant, Dykes, Shea; Doubles-jeux, Farrand, Lyons et Gallagher; Malone, Grenier et Kibbee; Laissés sur les buts, Montréal, 9, Trois-Rivières, 4; Buts sur balles de Bober, 1, de Kibbee, 2; Hits sur Jennings, 5 en 1-2-3; sur Bober 4 en 1-1-3; sur Kibbee, 7 en 5 manches, retirés au bâton par Kibbee, 2, par Jones 14, Axtère, Goster et Blunt, assistance, 5000.

LE RICHMOND VAINQUEUR

Dimanche après-midi une intéressante partie de base-ball fut jouée sur le terrain de l'Exposition entre le club Richmond et le Trifluvien. La partie fut très contestée et ce n'est qu'à la dernière manche que le sort en fut décidé.

Le compte était de 1 à 0 en faveur du Trifluvien lorsque le Richmond vint au bâton pour la dernière fois. Deux coureurs furent retirés et un troisième à prendre son but. Chandonnet vint alors au bâton et frappa un coup de circuit par-dessus la clôture du champ de gauche donnant ainsi la victoire à son club.

Voici le détail de la partie:

RICHMOND

	ab.	r.	h.	p.	o.	a.	e.
Gariépy, ab	4	0	0	3	1	0	0
Trépanier, 3b	4	0	0	2	1	1	0
W. Guy, s.s.	3	0	2	3	0	0	0
L. Aylé, c.f.	4	0	0	4	0	0	0
Maheux, c.f.	4	0	0	2	0	0	0
Lafontaine, c.d.	3	0	0	0	0	0	0
Cousin, 1er b.	3	1	0	12	1	0	0
Chandonnet, l.	3	1	1	4	2	0	0
Guy, rec.	3	0	1	1	0	0	0
Harnois, c.e.	1	0	0	0	0	0	0
Dubé, c.e.	1	0	0	0	0	0	0
Totaux	33	2	4	27	5	2	0

TRIFLUVIEN

	ab.	r.	h.	p.	o.	a.	e.
Gauthier, rec.	4	0	1	1	0	0	0
Boisclair, c.e.	4	0	1	2	2	0	0
Lambert, 2b	4	0	1	1	1	0	0
Grenier, 1er b.	3	0	14	1	0	0	0
Betz, M. ss.	3	1	1	2	0	0	0
Hamel, l.	3	0	1	3	2	0	0
Doucet, 3b.	3	0	0	1	2	1	0
Rocheleau, c.g.	3	0	1	1	1	0	0
Bergeron, c.d.	2	0	0	1	1	0	0
Totaux	30	1	7	26	10	2	0

x—Deux hommes de morts quand le point gagnant fut compté.

Sommaire: Coups de deux buts; Grenier et Guy; coup de circuit; Charbonnet; sacrifices; Trépanier et Boisclair; laissés sur les buts; Richmond (8), Trifluvien (5); buts sur balles; chandonnet (3), Hamel (3); retirés au bâton; Hamel (8); Chandonnet (10); temps de la partie: 1 heure et 27 minutes.

TROIS-RIVIERES PERD ENCORE HIER

LES PARTIES D'HIER

Le Trois-Rivières a subi une autre défaite alors que Québec gagna par 2 à 1 dans une très intéressante partie jouée à Québec.

La partie fut un véritable duel de lanceurs, Gallagher et Moulton n'accordant chacun que 5 coups sûrs.

	T	R
Trois-Rivières	000 000 001—1 5 1	
Québec	001 000 10x—2 5 2	

Batteries: Gallagher et Feeley; Moulton et Witt.

A MONTREAL

Le Royal continue sa marche victorieuse et il est encore parvenu à gagner hier une dure jouée de dix reprises contre Canadiens.

	C.	P.	P.C.
Canadiens	010 100 000—2 7 1		
Royal	100 000 100 1—3 8 1		

Batteries: Lawson et Connors; McMillan et Hopper.

LE C.O.N.C. EST LE CHAMPION AUX PETITES QUILLES

Le C. P. R. est défait dans les parties décisives, dimanche après-midi à la salle du Canada et aux salles de la C. O. N. C.

BONNE MAJORITE

Le club de petites quilles C. O. N. C. champion de la première série de parties de la ligue de quilles de la cité a défait dimanche après-midi le C. P. R. champion de la seconde série par une majorité de 91 points au cours des deux parties qui furent jouées l'une sur les allées du Canada et l'autre sur les allées de la C. O. N. C.

La première rencontre eut lieu sur les allées du Canada et le C. O. N. C. s'assura dès lors du championnat en prenant une avance de 131 points sur son adversaire.

Cependant ce fut au tour du C. P. R. à triompher à la C. O. N. C. et il gagna par une majorité de 40 points.

Le score final fut de 3293 points pour le C. O. N. C. contre 3202 pour le C. P. R. pour les six parties.

La plus haute partie simple d'équipe fut jouée par le C. O. N. C. sur les allées du Canada alors que les nouveaux champions obtinrent le total de 618.

Jules Bergeron remporta les honneurs de la plus forte partie simple avec 157 tandis que Onésime Héroux obtint un fort total en trois parties avec 372.

Voici les résultats de ces parties:

	Au Canada
Pleau...	95 109 110—314
Dumont...	85 101 132—318
Noury...	99 81 91—271
Bornais...	112 107 112—331
Roy...	142 107 105—354
Totaux	533 505 550 1588

C. O. N. C.

Bergeron Jules...	97 157 98—352
Bergeron Jos...	101 99 89—289
Gélinas J...	102 107 140—349
Gélinas L...	123 134 100—357
Héroux O...	106 121 145—372
Totaux	529 618 572 1719

C. P. R.

	à la C. O. N. C.
Pleau...	97 122—219
Lacerte...	88
Dumont...	103 132 113—348
Noury...	127 104 125—356
Bornais...	103 95 105—303
Roy...	96 108 96—300
Totaux	517 536 561 1611

C. O. N. C.

Bergeron Jules...	96 94 103—293
Bergeron Jos...	80 121 94—295
Gélinas J...	109 105
Rocheleau...	91
Gélinas L...	92 124 115—331
Héroux...	117 104 129—350
Totaux	494 548 532 1574

C. P. R.

	Shawinigan Falls, 15.—Samedi
Shawinigan Falls, 15.—Samedi	dernier est joué chez les Chevaliers de Colombe au concours d'endurance aux petites quilles auquel prirent part MM. G.-E. Ladouceur, N.-P. Robert Bourque, Tréfilé Ladouceur et Oscar Ruel. Les concurrents se devaient jouer vingt parties et tous allèrent jusqu'au bout. Trois des concurrents obtinrent une moyenne dépassant la centaine et le lernier, M. Tréfilé Ladouceur, aurait certainement brillé peut-être au

LES QUILLES CHEZ LES C. DE C.

(De notre correspondant)

Shawinigan Falls, 15.—Samedi dernier est joué chez les Chevaliers de Colombe au concours d'endurance aux petites quilles auquel prirent part MM. G.-E. Ladouceur, N.-P. Robert Bourque, Tréfilé Ladouceur et Oscar Ruel. Les concurrents se devaient jouer vingt parties et tous allèrent jusqu'au bout. Trois des concurrents obtinrent une moyenne dépassant la centaine et le lernier, M. Tréfilé Ladouceur, aurait certainement brillé peut-être au

MONUMENTS FUNERAIRES

Nous avons l'atelier le mieux outillé du district ce qui nous permet d'exécuter toutes sortes de travaux en marbre et granit que nous importons.

Nous prions les gens de la campagne qui ont besoin de monuments de s'adresser directement à nous; nous leur faisons épargner de cette façon de 15 à 20% car nous n'avons pas d'agents.

MICHELIN & DESSUREAULT

CHEMIN DE L'EXPOSITION, LES TROIS-RIVIERES.

AMENDEMENTS AU REGLEMENT DE CONSTRUCTION



MARIAGE TREPANIER-MORIN

En l'église St-Pierre mercredi dernier M. Albert Morin unissait sa destinée à celle de Mlle Lucette Trépanier...

semaine dernière à l'âge de 32 ans.

Le service a été chanté par M. l'abbé L. A. L. Dusablon, curé de St-Pierre...

Nouvelles de St-Tite

HORRIBLE ACCIDENT A ST-TITE

La fille de M. Philippe Bellemare, de cette ville meurt horriblement brûlée.

Dorilda Bellemare, âgée de 15 ans fille de M. Philippe Bellemare...

Le concert donné mardi soir dernier, à la salle du Poste No 1...

Les artistes que nous avons entendus avec un réel plaisir sont: Mlle Camille Bernard...

M. Gérard Poisson a une voix assez agréable à entendre...

Mlle Bernard de même que MM. Poisson ont été chaudement applaudis...

M. et Mme Napoléon Rondeau doivent nous laisser sans peu pour aller demeurer à Grand'Mère.

Notre Conseil de ville à sa dernière séance a décidé de faire construire un canal d'égoût...

Le conseil Municipal de la paroisse a voté dernièrement un règlement d'emprunt pour une somme de \$95,000.

Nos fabricants de liqueurs gazeuses ont augmenté leur prix de 15 centimes la caisse par suite de la hausse dans le prix du sucre.

La presque totalité de nos contribuables ont fait une toilette marquée dans leurs cours, caves, hangars, etc.

Chez M. Henri Lessard, bloc Giguère, 2ème rue, un feu se déclarait mercredi dernier dans une chambre servant de garde-robe...

Mme F. X. Béland est de retour d'une promenade de quelques jours chez des parents à Maskinongé.

M. et Mme Georges Baril sont arrivés cette semaine de Lake Wales, Floride où ils ont passé l'hiver.

M. et Mme J. H. Valliquette et M. et Mme J. A. Bernier sont allés passer quelques jours à Montréal ou MM. Valliquette et Bernier ont dû se rendre pour affaires de la ville.

Plusieurs Shawiniganais sont allés mardi soir aux Trois-Rivières pour assister à la conférence du Révd Père Sanson...

On annonce les fiançailles de Mlle Cécile Lord, fille de Mme Vve Philippe Lord, avec M. Just. Ietellier, de Québec. Le mariage aura lieu dans le cours du mois de septembre prochain.

M. et Mme Edgar Bournival sont allés aux Trois-Rivières mardi dernier.

M. Edmond Turcotte, des Trois-Rivières était lundi dernier en promenade chez M. J. O. Thibodeau.

M. l'abbé Eugène Villemeur, curé de Semi-Ventura, Californie, est venu ces jours derniers rendre une seconde visite à ses nombreux amis de Shawinigan Falls avant de retourner à sa paroisse.

M. le notaire J. H. Nap. Desaulniers est allé aux Trois-Rivières mardi.

Mardi matin, on a eu lieu en l'église St-Pierre les funérailles de Mme Joseph Constantin, décédée à la fin de la

bureau d'hygiène. Cette amélioration en notre ville est une preuve que nos gens travaillent à l'amélioration de la santé publique.

ON SE PREPARE POUR ENSE-MENCER

Bon nombre de nos actifs cultivateurs sont à préparer leurs terres pour l'ensemencement. Nos jardiniers sont aussi à l'œuvre.

DELEGUE AUX TROIS-RIVIERES

Notre estimé concitoyen M. J. Bte Lebrun, Grand Chevalier des Chevaliers de Colomb de cette ville est allé assister au banquet Flaherty, aux Trois-Rivières, dimanche dernier.

MARIAGES

Mercredi matin a été béni le mariage de Mlle Louise Beaudoin fille de M. Emile Beaudoin, de cette paroisse, à M. Georges Massicotte, aussi de cette ville. Le chœur des enfants de Marie de cette ville lit avec succès les frais du chant.

Les nouveaux époux sont partis pour aller demeurer à LaSarre, Abitibi. — Mercredi matin a aussi été béni le mariage de M. Joseph Jacob, à Mlle Orla Lefebvre, fille de M. Onésime Lefebvre de cette paroisse.

L'orchestre des Chevaliers de Colomb fit de la superbe musique et le chœur des Enfants de Marie fit les frais du chant.

INSTITUTRICE

Mlle Marie-Alice Cloutier remplace Mlle Orla Lefebvre comme institutrice au Grand Rang.

DIVERS

Madame Joseph Ledue et Mlle Corinne Veillette sont allées à Grand'Mère ces jours derniers.

Le notaire J. Philippe Germain est aussi allé à Grand'Mère ces jours derniers.

Mme J. Bte Dampousse est allée à St-Paulin dernièrement assister aux funérailles d'une parente.

M. et Mme Achille Lefebvre de Grand'Mère étaient les hôtes de M. et Mme Lucien Lefebvre ces jours derniers.

Madame Benjamin Marchand, de Cochrane, Ont. est en promenade pour quelque temps chez son fils M. William Marchand.

M. Théophile Thiffault est allé à Shawinigan Falls ces jours derniers.

M. Uldoric Trépanier, de Montréal était en visite chez des parents ces jours derniers.

Le docteur Emile Lacoursière et M. Ovide Lacoursière sont allés à Montréal dernièrement assister aux funérailles d'un parent.

Madame Léon Brunelle est revenue d'une promenade de quelques semaines à Montréal.

Mlle Auroré Châteaufort est allée en visite à Shawinigan Falls ces jours derniers.

M. J. E. Massicotte est allé à Grand'Mère et à Shawinigan Falls ces jours derniers.

M. Prime Gervais est allé à Grand'Mère dernièrement. M. J. Bte Lebrun a fait un court voyage à Macamik, Abitibi la semaine dernière.

Plusieurs Chevaliers de Colomb de cette ville sont allés aux Trois-Rivières dimanche dernier assister à l'initiation des Chevaliers de Colomb.

M. J. H. Nobert, de Grand'Mère était de passage ici ces jours derniers.

COURRIER DE ST-PROSPER

Mme Roméo Carignan de Champlain est, depuis quelques jours en promenade dans notre paroisse chez son père, M. George Baril.

M. Honoré Perreault est de retour d'un voyage à la Floride.

Le temps du sucre est maintenant terminé. La récolte en est assez bonne malgré la saison avancée où elle a commencé.

Les exercices du mois de Marie se font à sept heures le soir, et sont suivis par une nombreuse assistance. Le chant est fait par les enfants de Marie.

M. Diomède Houde des Trois-Rivières était de passage ici dimanche dernier.

Lundi le sept, ont lieu l'inhumation des corps qui avaient été déposés dans le charnier cet hiver.

Quatre vingt cinq pour cent, des infirmes des membres le sont des membres du côté gauche.

CHAMPLAIN

Le quatre mai dernier est décédée dans cette paroisse après quelques jours de maladie seulement, Madame William Sauvageau, née Annette Duval. La défunte était âgée de vingt-neuf ans. Elle laisse son époux un jeune enfant, son père et sa mère, trois frères et deux sœurs. Le service et les funérailles ont eu lieu lundi le sept à l'Eglise du Sacré-Coeur, Shawinigan, et Dollard Duval, étudiant en théologie et frère de la défunte.

Disaient des messes aux autels latéraux: M. L. Désilets, vicaire de Baptiscan et M. Albert Grandmont, professeur au Séminaire des Trois-Rivières.

Assistaient au chœur M. E. Brunelle, curé de St-Luc et M. J. Baril, vicaire de la paroisse.

Conduisaient le deuil son époux M. William Sauvageau, M. et Mme Trélesphore Duval, M. Donat Duval, M. Jules Duval, Mlle Marie-Ange Duval.

Nous avons remarqué dans l'assistance: M. et Mme Ursine Sauvageau, Mme Dosthée Vézina, Mme Ernest Sauvageau, M. et Mme A. Bourbeau, Mme Clémence Sauvageau, Mme Joseph Sauvageau, Mme Arthur Sauvageau, Mme Eugène Sauvageau, M. Adolphe Montplaisir, Cap de la Madeleine, M. Auguste Baril, Lauzon, M. et Mme F.-X. Massicotte, St-Prospér, M. et Mme Philippe Baril, St-Narcisse, M. J.-A. Massicotte, M. et Mme Xavier Jacob, Mlle Angeline et Isabelle Massicotte, M. J. Alphé Massicotte, St-Prospér, Mlle Lucile Baril, Ste-Genève, M. et Mme A. Gervais, M. Alfred Gervais, M. Joseph Beauré, M. et Mme J.-O. Bergeron, notaire, Mlle Jeanne Jacob, M. Jean Jacob, M. et Mme R. Carignan, M. A. Gagnon, M. Théa St-Cyr, M. et Mme Emile St-Cyr, Mlle Jeanne St-Cyr, M. R. St-Cyr, Mlle Agathe Duval, M. Edgar Duval, M. et Mme J.-L. Carignan, M. Philippe St-Cyr, M. J.-A. Turcotte, M. et Mme C. Marchand, tous de l'étranger, M. et Mme Lucien Charel, Mlle Dora Charel, de Champlain, M. l'inspecteur Rochefort avec ses élèves, les frères du Couvent, les Enfants de Marie.

La famille a reçu un grand nombre de témoignages de sympathies parmi lesquels on a remarqué:

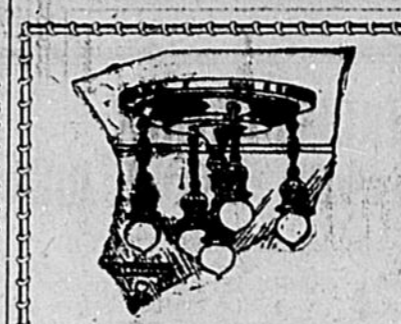
Tributs floraux:—M. et Mme T. Duval, M. et Mme D. Duval, M. et Mme Sauvageau.

Par les Séminaristes des Trois-Rivières, les élèves de la classe de cinquième, les collégiens de Champlain, Messieurs les abbés G. Baril et C.-E. Bourgeois du Grand Séminaire, Québec, la famille Dosthée Vézina, les familles Clémence, Joseph, Arthur, Ernest Sauvageau, la famille Aug. Bourbeau, la famille J.-L. Carignan, la famille Georges Baril, Arthur Gagnon et Jos. Gagnon, la famille L. Charel, Mlle E. et M. Lacroix, les familles A. Leblanc, P. St-Cyr, F.-X. Marchand, A. Gervais, M. Marchand, Théo. St-Arnaud, Mlle Juliette Carignan, les familles E. Perreault, H. Bailly, H. Grandmont, Théo. Marchand, J.-B. Leblanc, L.-E. Beauchemin, Octave Massicotte, Jos. Brunelle, H. Beaudoin, Jos. Grandmont, Jos.-E. Carignan, R. Carignan, E. Grandmont, H. Nobert, Docteur Massicotte.

Sympathies:—Mme Ernest Drolet, Mme V. Chartier, Mlle Florence Cossette, Alice Brousseau, M. et Mme L. Laganère.

Nous offrons nos plus sincères sympathies aux familles Sauvageau et Duval.

La ville de Londres possède vingt-deux quotidiens.



GARNITURES ELECTRIQUES

Nous avons un choix intéressant de garnitures électriques de toutes sortes pour convenir à toutes les résidences; nos prix sont raisonnables.

Le travail d'installation est fait avec soin par des électriciens compétents sous la direction d'un expert.

TELEPHONEZ A 603

P. ROCHON

Entrepreneur-Electricien 21, rue Badaux, Les Trois-Rivières.

Assurances pour AUTOMOBILES

La confiance ne vient pas sans les preuves.

Assurez votre automobile dans des Compagnies connues et responsables.

Arthur Spénard

Assurances Générales 42, rue Saint-Pierre, Téléphone 456 Les Trois-Rivières

En face du Monument du Sacré-Coeur

Du linge net et qui sent bon

Voilà le travail du savon

NAPO

DEMANDEZ-LE. IL SE VEND PARTOUT.

EMILE FERRON AVOCAT Edifice du palais de justice, LOUISEVILLE. (Résidence, rue St-Laurent)

KEATING & McRAE Agents de Change et Courtiers en Valeurs de Bourse COMMUNICATIONS DIRECTES AVEC MONTREAL, NEW-YORK ET CHICAGO. 6 RUE HART, Les Trois-Rivières

La Caisse Populaire DES TROIS-RIVIERES Est de toutes les caisses populaires de la Province celle dont la situation financière est la mieux établie et dont les opérations pour l'année 1922 ont été les plus fructueuses. THOMAS BOURNIVAL, Gérant. LISEZ SON BILAN DU 30 NOVEMBRE 1922.

GÉORGES DESILETS Fils et Successeur de Feu GEDEON DESILETS Agent d'Assurances SPECIALITE: ASSURANCE CONTRE LE FEU Bureau No. 147 avenue Laviolette, - Les Trois-Rivières. N. B.--Un appel au Téléphone No 105 évitera tout déplacement aux assurés

LA MAISON O. CARIGNAN & FILS 24, RUE DES FORGES Agents locaux pour la fameuse huile d'olive française PUJET. Bidon de 5 gallons. Bidon de 1 gallon. Bidon de 1/2 gallon. Bidon de 1 pinte. Bidon de 1 chopine. le tout mesure impériale. EN GROS ET EN DETAIL Prix spéciaux pour tout le mois de mai. Qualité garantie. Seuls agents pour liqueurs douces de Christin & Cie de Montréal, Ginger Ale, Cream Soda, Cidre, Soda Water, Ginger beer, Lemon et Orange Crush, Vienna Water. O. Carignan & Fils EPICIER 24, Rue Des Forges, 24

LA PHARMACIE WILLIAMS 20-22 rue Hart, Tels. Nos 1 et 1134 Seul Agent pour les remèdes "Cuths" et "Liggetta" et Chocolats



COLONIAL HIDE CO.

JOS. RIVET, GERANT, Anciennement 33-35, rue St-Georges, est maintenant déménagé et occupe un nouveau local spécialement aménagé.

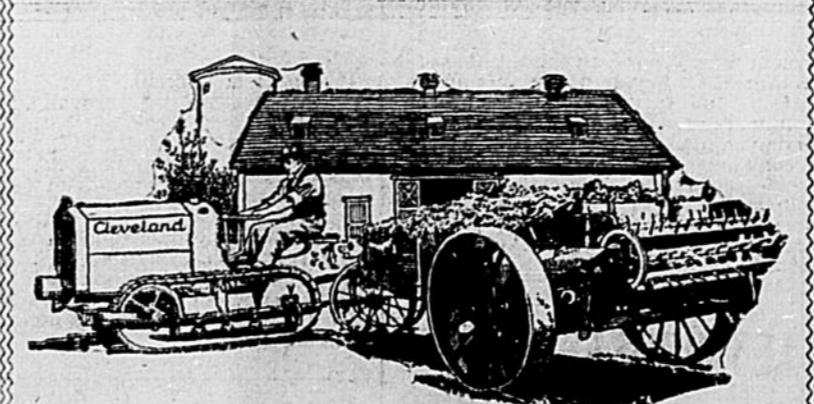
Les exigences d'un commerce toujours grandissant nous ont fait chercher un local plus approprié que celui que nous occupions depuis déjà assez longtemps.

Nous avons donc fait construire un entrepôt spécialement adapté à notre genre de commerce et bâti selon les meilleures données applicables au commerce de peaux tel que nous le faisons.

Nous occuperons ce local à partir du 1er mai et nous demandons à tous nos clients d'en prendre note.

Rue Ste-Elizabeth, - Coin Notre-Dame LES TROIS-RIVIERES.

The Cleveland Tractor



LE TRACTEUR "CLEVELAND"

Peut faire tout le travail.

Le tracteur automobile peut accomplir tout les travaux, spécialement quand c'est un "Cleveland". Cette marque de tracteur est d'une construction spéciale qui permet d'accomplir une foule de travaux qui demandent un gros effort.

Sur la ferme, le cultivateur trouvera les services d'un tracteur inestimables et doublera le rendement de sa terre; tout se fait mieux et plus vite.

Nous avons justement quelques-uns de ces fameux tracteurs que nous offrons à des prix intéressants; ils sont en parfaite condition n'ayant servis que pour faire quelques démonstrations. Venez les voir dès votre prochaine visite aux Trois-Rivières.

C. O. BAPTIST

AUTOMOBILES et ACCESSOIRES Rue Champflour, Les Trois-Rivières.



Avez-vous des Objets d'Ivoires?

La mode depuis quelques années a été de honorer l'ivoire et l'on voit sur les tables de toilette des élégantes, mille accessoires qui sont faits en cette matière précieuse.

L'ivoire végétal est la substance intérieure de la graine d'un arbrisseau du Pérou, le Phytolappa à gros grains. Ces graines, appelées marrons, disparaissent par un simple lavage à l'eau.

Les objets en ivoire demandent un entretien assez grand. Dans le cas contraire, ils jaunissent et se tachent. Une fois tous les deux ou trois mois, il faut procéder au nettoyage de ces objets d'ivoire que vous possédez.

Tamisez du blanc d'Espagne ou de la craie, délayez cette poudre tamisée dans une cuillerée à bouche d'eau bouillante, vous obtiendrez une pâte très claire. Enduisez de cette pâte la pièce à nettoyer; quand tout est sec frottez à la peau de chamois. Si l'objet est sculpté, servez-vous d'une brosse douce pour le nettoyer.

Lorsqu'on a des pièces d'ivoire faites en série, un petit matériel de toilette une douzaine de couteaux, il peut arriver un accident à l'une de ces pièces. Comme l'ivoire prend en vieillissant un aspect légèrement doré le plateau de la brosse brisée ou le manche du couteau fendu que vous ferez remplacer ne seront pas à la hauteur du reste.

Lorsqu'une pièce d'ivoire est un objet d'art et se brise dans une chute, il faut le recoller d'une façon invisible avec un ciment spécial qui on peut facilement préparer soi-même.

Voilà la formule d'un ciment très résistant connu depuis des siècles sous le nom de "colle au fromage". J'engage mes lectrices à en prendre note, car il leur servira pour de nombreuses autres réparations de menus objets en dehors de ceux en ivoire.

Prenez un morceau de fromage blanc, absolument frais, et qui n'ait pas commencé à fermenter. Mettez le fromage dans un torchon de toile, liez-le en dessus en forme de tampon et pressez-le dans une jatte remplie d'eau non calcaire, de l'eau de pluie par exemple. Pétrissez ce tampon dans l'eau jusqu'à ce que vous ayez la certitude d'en avoir enlevé toutes les parties

solubles. Suspendez ensuite le tampon à la cuisine, près du fourneau, tout le temps nécessaire pour que le résidu intérieur du fromage soit absolument sec. Retirez-le alors de la jatte, pulvérissez-le et passez-le au tamis. Mélangez cette poudre avec un dixième de chaux vive tamisée et pulvérisée. Conservez ce mélange dans un flacon bouché à l'éméri. Pour vous en servir, délayez une quantité suffisante de la poudre dans très peu d'eau, appliquez cette pâte sur les surfaces à coller et serrez vigilement ce qui la colle, soit sèche. L'adhérence est parfaite. Les objets en os s'entretiennent et se réparent comme l'ivoire.

LE DROIT A LA SANTE

Ceci n'est pas une réclame pour les médecins, c'est un appel au bon sens et à la justice de la Canadienne, de la mère de famille, surtout, qui dépense ses forces sans compter, sans réfléchir à ce qu'elle en pourrait économiser.

La vie, particulièrement celle d'une épouse et d'une mère, est un capital dont on ne peut exagérer la valeur et c'est peut-être celui qui se gaspille davantage: l'on calcule ce que vaut sa terre, sa maison, son travail, on sait rarement ce que représente en piastres et en sous le dévouement de sa femme.

Ce n'est pas moi, toutefois, qui lui donnerais le conseil de théosauriser en limitant le nombre des berceaux qui sont la force de son foyer avant d'être celle de son pays; cette dépense-là est un placement à 100 p. c. qui lui rapportera, outre des joies très réelles très profondes en ce monde, une éternité de bonheur dans l'autre.

Il n'en est pas moins vrai que nombre de femmes ne se préoccupent jamais de leur santé. Le médecin ne vient dans la maison que pour accroître d'un membre le cercle de famille et pour les rares cas de maladies aiguës pour lesquelles on va souvent le chercher lorsqu'il n'y a plus rien à faire.

Une visite au dentiste lui conservant de bonnes dents, une meilleure digestion; le salaire d'une servante, lorsqu'il est possible matériellement de s'en procurer une, est un bien petit intérêt si on le compare au trésor qu'il aiderait à faire durer.

Une femme en bonne santé, une mère qui se défend de vieillir, trop vite, c'est la joie et la prospérité du foyer. Elle se dit quelquefois, on ne me croit pas malade, si je demande d'aller voir le médecin, j'aurai l'air de me plaindre, l'argent est rare, j'attendrai qu'on me l'offre.

Et souvent dans son entourage, l'on ne s'arrête pas à considérer ses malaises; parce qu'elle est vaillante, qu'elle gâte tout son monde, qu'elle essaie de dominer sa nervosité et son impatience maladive, l'on ne se doute pas qu'elle souffre. L'on s'efforce au besoin de ne pas le voir.

Mères dans l'intérêt de ceux que vous aimez, beaucoup plus que dans le vôtre, prenez soin de votre santé. Cousine Avette. (Bulletin de la Ferme)

MON PAYS... MES AMOURS...

Ce sol qui m'a été donné de fouler des mes premiers pas, qu'il soit fécond de la dénouille féconde de l'été, de la feuille de novembre ou recouvert d'un blanc manteau de neige cristalline, il est pour moi une source profonde d'inspirations toujours nouvelles, car témoin de l'endurance de nos premiers colons et des glorieux exploits de nos guerriers, il évoque dans mon être de bien doux souvenirs en me faisant revivre les pages les plus lumineuses de mon histoire.

L'air vivifiant que je respire, ce ciel qui par degrés se peint tantôt d'un gris obscur, tantôt de couleurs vives ce soleil printanier qui féconde les sillons et rajouit les bocages, même la plainte lugubre du vent qui gémit durant l'ouragan ont à mes yeux des charmes que je ne puis décrire, des attractions que je ne puis noter par ailleurs.

Il est encore de fortes attaches qui m'enchaînent à ma place natale. C'est d'abord l'affection de mes parents et mes souvenirs d'enfance, puis ce sont ces prairies émaillées de fleurs, ces collines ces vallons que je ne me lasse de contempler, enfin c'est la reminiscence de telle ou telle hirondelle qui revient chaque année construire son nid tout près de ma croisée.

En vérité, ces dernières circonstances ne paraissent nullement propres à faire emboucher la trompette épique, mais l'Eternel les a ainsi groupées, je crois, pour nous démontrer que l'on peut chérir ce qu'il y a de plus grand et de plus sublime par l'intermédiaire des plus minimes détails qui s'y rattachent.

L'émotion du sol natal s'étend à toutes les classes et à toutes les sociétés; témoin le labourneur qui préfère son humble chaumière à toute autre habitation somptueuse, et Cincinnati, ce dictateur qui n'a rien de plus pressé que de retourner dans ses champs après avoir rempli ses devoirs d'homme d'état.

Un fait étrange à constater, c'est que le malheur nous unit plus intimement que ce que l'on aime, que l'on s'obstine à chérir davantage un pays dont le climat et les conditions physiques sont excessivement défavorables; tels sont, par exemple, les Esquimaux qui ne pourraient se résoudre à quitter les régions glacées qui les ont vu naître pour aller s'établir sous des cieux plus éléments; c'est donc bien le cas de dire, avec Chateaubriand, que "la Providence a, pour ainsi dire, attaché les pieds de chaque homme à son sol natal comme par un aimant invincible".

Cet amour inné en nous du sol natal s'épanouit dans un autre amour plus grand, plus sublime: celui de la patrie. La patrie comment enfermerais-je dans quelques mots fugitifs, ce trésor dont le nom seul émeut mon âme d'un délectant enthousiasme? C'est magique et puissant, être mystérieux que j'ai juré d'aimer avec les premiers traitssements de mon cœur sur une page d'histoire, la patrie c'est la terre des berceaux et des tombes, c'est le sang trié de veines de nos aïeux, le patrimoine léger ou opulent et enfin, la confiance

fixes, le front barré. — Parfaitement heureux. — Et tu travailles? Le travail autrefois c'était des délices? La soirée dans ton cabinet, la pensée s'éveillant dans le silence et tendant sa voile, le petit bruit de ta plume cheminant sur le papier... Travailles-tu? — Mal, avoua-t-il. Tout ce mouvement disperse l'attention. On se couche tard, je ne puis me lever de bonne heure. Sans compter les invitations qui pleuvent! Il faut se montrer chez ses amis, si l'on veut qu'ils viennent chez vous. Paris ne lui souriait pas, elle préférait Tullins.

Charlotte avait aussi fait quelques tentatives pour un commerce suivi avec Mrs Pattison. Elle espérait trouver auprès d'elle, sur les deux voyageurs de plus amples détails que ceux que lui donnait Henry. Mais elle fut déçue. La dame ne l'intéressait que de ses travaux hérauldiques, puis à s'absorber, depuis les perspectives illimitées que lui avait ouvertes le savant M. Naudel. Le chevalier de la Rochebrizac était d'ailleurs rentré en grâce et avait repris sa charge. Du fond de l'effroyable misère où il était retombé, la clarté d'une vision de son erreur dans le débat avec Mrs Pattison lui était venue. Il avait confessé ses torts, elle avait pardonné.

Au moment où Charlotte se levait elle trouvait le temps de lui jeter: — Tout va bien! Ils me rapportent des blasons de la Chine. C'est merveilleux. Il ne fut pas facile à Charlotte de joindre Henry et de l'entretenir seul à seul. Dès le retour, ce fut à l'hôtel de l'avenue du Bois, un roulement de réceptions et de fêtes, par lesquelles M. et Mme Dauverne prenaient rang. Le monde parisien, Margaret tenait à jour de tous les avantages de son mariage avec son illustre mari, et la célébrité de celui-ci ne pouvait que bénéficier de ces réunions retentissantes qui fournissaient de la copie aux journaux, mais aussi de la maison. Charlotte assista à quelques-unes. Elle entraînait son frère à l'écart, l'interrogeait anxieusement: — Es-tu heureux? Il avait, avant de répondre, une petite secousse de tout l'être, les yeux

du vieillard qui s'endort en paix dans le Seigneur car il a la certitude que l'étranger ne troublera pas le bien de son dernier patrie. Fiel réunion de tout ce que Dieu a mis de plus cher et de plus sacré au cœur des hommes, la puissance suprême qui commande souverainement à tous les êtres, patrie! ton nom seul suffit pour bouleverser l'univers. L'on peut tout sous l'influence du patriotisme; pour mieux nous en convaincre transportons nous sur la scène d'un champs de bataille. Le clairon vient de sonner la charge. Voyez-vous ces soldats qui bondissent à l'attaque et fondent sur l'ennemi pour le déloger des positions stratégiques qu'il occupe? Les bouches de bronze vomissent le fer et le feu mais n'effrayent pas ces braves qui tenaces, obstinés, forment sans cesse de nouveaux rangs jusqu'à ce que la victoire ne laisse point de doute.

Mais pourquoi cet élan spontané, irrésistible, lui lie et emporte ces compagnons de la mort? Pourquoi font-ils preuve d'une si grande énergie au milieu de tels périls? Qu'ont-ils donc en retour? C'est qu'une nation voisine a attaqué l'honneur de leur patrie, et sans tarder ils brûlent d'effacer les taches dont est maculé le blason national.

Si ces soldats ne craignent pas de verser leur sang et de tomber en héros sur le champ d'honneur, c'est qu'en luttant pour la patrie, ils défendent des siècles d'histoire et protègent en même temps leurs mœurs, leurs usages, leurs lois et leurs traditions. L'histoire du monde abonde de combats héroïques livrés dans des conditions intenable par des généraux, des armées, des peuples du patriotisme le plus dévoué.

A l'entrée des Thermopyles c'est Léonidas qui, avec trois cents braves seulement offre une vigoureuse résistance aux troupes de Xerxès infiniment supérieures en nombre. A Waterloo, le général Cambronne sommé par Blücher de se rendre, répond stoïquement: "La garde meurt et ne se rend pas." Le que dire de l'incomparable dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ces cinq bourgeois qui, pour sauver d'une complète destruction, la ville d'Alcalá d'Edouard III en proie à un vive colère vient de s'emparer, offrent leurs vies et se présentent d'eux-mêmes à ceux qui avaient été désignés comme leurs bourreaux.

Bien que je sois vivement attaché à ma place natale et à ma patrie, je le suis encore plus à la religion de mes pères, la religion catholique, la seule, bonne et vraie. Il est possible d'ignorer cette religion quand tout nous parle de Dieu; tout dans la nature nous raconte sa gloire, tout nous prouve que l'on ne peut rien sans lui. Au milieu de ce scepticisme d'ici-bas, l'homme s'y attache ou plutôt s'y cramponne comme par instinct; témoin, Clovis à Touliauc qui comprit, quand il sentit la défaite de ses armées, que la victoire décisive des chrétiens était l'œuvre de leur Dieu.

Plus tard Pépin le Bref porta secours au pape Etienne II qu'Attolphe, roi des Lombards, était sur le point d'assujettir. Charlemagne, en plus d'avoir empêché les Arabes de franchir les Pyrénées et délivré le pape Adrien II pressé par des barbares, dompta les sarrasins qui ne voulaient pas recevoir de missionnaires chez eux puis en opérant la conversion de leur chef Witimind, il fit par le fait même embrasser la religion catholique à la nation saxonne entière.

Louis IX (saint Louis) Pierre l'Ermitte, Godefroy de Bouillon, saint Bernard et Philippe Auguste se firent les chefs de plusieurs croisades dont le noble but était d'affirmer le règne de la foi du Christ. C'est avec raison, donc que je m'enorgueille d'appartenir à cette belle religion qui eut comme défenseurs les personnages les plus en vedette de l'histoire, et je me glorifie de ma nationalité quand je songe qu'étant Canadien-français, je suis par conséquence un rejeton de ce peuple que Dieu a si souvent déigné pour châtier ceux qui ont trop librement transgressé ses commandements.

Dire que je suis d'origine française, c'est dire que ma race est noble, fière, vaillante et laborieuse; c'est affirmer qu'elle possède ces mêmes qualités qui caractérisent la nation française et en font l'orgueil. Elle est noble, dis-je, parce qu'elle est issue d'une nation qui fit en Europe l'œuvre de la civilisation et d'un peuple dont l'histoire est gravée en caractères

néo-façables dans les annales du monde jusqu'à la forme des poètes, des écrivains, des orateurs sacrés et profanes qui brillent du plus vif éclat dans le domaine des beaux-arts: Veullot, Lemaître, Lafontaine, Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Berryer, et Montalembert sont autant de génies dont la gloire immortelle rejaillit sur nous qui sommes d'origine française. Notre race est fière parce que, quand elle est liée par des serments, elle les observe toujours scrupuleusement, même si elle reçoit des mauvais traitements en retour de sa fidélité. C'est ainsi qu'en 1775 et en 1812 elle a refusé de se joindre aux Américains dans une révolte contre l'Angleterre quoique l'occasion eût été excellente pour reconquérir notre liberté.

Elle est vaillante parce que, sans se laisser abattre même dans les jours les plus sombres, elle a sans cesse lutté pour l'obtention de privilèges qui bien que dus ne lui étaient pas reconnus. Mais elle ne parvient d'ailleurs à la Chambre de rigoureux discours où il prend la défense du Bas-Canada, c'est Papineau, Cartier, Bédard, Augustin-Norbert Morin qui revendiquent fièrement nos droits et énoncent sans crainte leur opinion quoiqu'on les menace de prison. J'aime maltraité parce que je suis attaché à ses droits, ses traditions, ses mœurs et parce qu'éprouve un légitime orgueil à parler cette langue souple et limpide dans laquelle chantèrent Crémazie, Fréchette, Beauchemin, Poisson, etc.

Les Ontariens, avec leur règlement XVII se donnent bien du mal pour saper notre race par sa basse en privant de l'enseignement français les petits qui naissent dans cette province, mais jamais ils ne parviendront à nous ébranler notre nationalité et ses parties intégrantes parce nous sommes Canadiens-français. Régulus.

renégation et les joies que procure l'es pérance. "Vos fils vous sera un jour rendu: il n'est pas mort, il vient encore, lui dit la Foi. Son âme blanche a pris son essor vers la patrie céleste. Vous le reverrez là-haut. Courage, mère chrétienne, chaque jour qui s'écoule vous rapproche de la réalisation de nos espérances. Vous le reverrez enfin, ce fils unique, dans un royaume où la souffrance ne pénètre pas puisque c'est un royaume de bonheur et de paix.

Ainsi par la Foi, et la mère consolée attend avec résignation le jour béni où il lui sera donné de revoir ce fils chéri. Dans nos crises morales comme dans les plus angoissantes phases de notre existence, la vie ce passage fatal de la lumière à l'ombre" nous serait-elle supportable, si nous n'avions la Foi qui nous soutient et nous éclaire? Assurément non. Nous avons là la preuve indéniable que la religion catholique est bel et bien notre unique appui moral dans ce grand combat de la vie; car nous constatons chaque jour que les incroyables aies prises avec les mêmes difficultés se laissent aller à un subtil découragement puis ont recours à un lâche suicide.

Comment ne pas aimer sa religion quand on se voit enfant privilégié de cette Eglise qui distribue le Pain des forts à ses adeptes et leur donne du courage de braver sans broncher les tortures les plus atroces, plutôt que de renoncer à leur foi. Ah! je ne puis croire qu'il se soit trouvé en 1800, des âmes si lâches, si viles, si sales, qui se sont attaqué au Chef même de cette grande société qu'est l'Eglise.

C'est cependant ce que firent Victor-Emmanuel II, Garibaldi, Cavour et Codorna qui se donnèrent bien du trouble pour enlever ce qu'ils appelaient "l'ombre d'une couronne sur le front d'un fantôme". Cette année 1860 n'est pas la seule où l'Eglise eut à lutter pour son existence; l'histoire se résume en une conspiration continue contre elle mais toujours lorsqu'elle devenait en danger, des envoyés de Dieu terrassaient aussitôt les instruments de Satan. Charles Martel, par la bataille de Tours où il vainquit Abdérame chez des Arabes, délivra la Grande chrétienté de redoutables païens.

Plus tard Pépin le Bref porta secours au pape Etienne II qu'Attolphe, roi des Lombards, était sur le point d'assujettir. Charlemagne, en plus d'avoir empêché les Arabes de franchir les Pyrénées et délivré le pape Adrien II pressé par des barbares, dompta les sarrasins qui ne voulaient pas recevoir de missionnaires chez eux puis en opérant la conversion de leur chef Witimind, il fit par le fait même embrasser la religion catholique à la nation saxonne entière.

Louis IX (saint Louis) Pierre l'Ermitte, Godefroy de Bouillon, saint Bernard et Philippe Auguste se firent les chefs de plusieurs croisades dont le noble but était d'affirmer le règne de la foi du Christ. C'est avec raison, donc que je m'enorgueille d'appartenir à cette belle religion qui eut comme défenseurs les personnages les plus en vedette de l'histoire, et je me glorifie de ma nationalité quand je songe qu'étant Canadien-français, je suis par conséquence un rejeton de ce peuple que Dieu a si souvent déigné pour châtier ceux qui ont trop librement transgressé ses commandements.

Dire que je suis d'origine française, c'est dire que ma race est noble, fière, vaillante et laborieuse; c'est affirmer qu'elle possède ces mêmes qualités qui caractérisent la nation française et en font l'orgueil. Elle est noble, dis-je, parce qu'elle est issue d'une nation qui fit en Europe l'œuvre de la civilisation et d'un peuple dont l'histoire est gravée en caractères

néo-façables dans les annales du monde jusqu'à la forme des poètes, des écrivains, des orateurs sacrés et profanes qui brillent du plus vif éclat dans le domaine des beaux-arts: Veullot, Lemaître, Lafontaine, Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Berryer, et Montalembert sont autant de génies dont la gloire immortelle rejaillit sur nous qui sommes d'origine française. Notre race est fière parce que, quand elle est liée par des serments, elle les observe toujours scrupuleusement, même si elle reçoit des mauvais traitements en retour de sa fidélité. C'est ainsi qu'en 1775 et en 1812 elle a refusé de se joindre aux Américains dans une révolte contre l'Angleterre quoique l'occasion eût été excellente pour reconquérir notre liberté.

Elle est vaillante parce que, sans se laisser abattre même dans les jours les plus sombres, elle a sans cesse lutté pour l'obtention de privilèges qui bien que dus ne lui étaient pas reconnus. Mais elle ne parvient d'ailleurs à la Chambre de rigoureux discours où il prend la défense du Bas-Canada, c'est Papineau, Cartier, Bédard, Augustin-Norbert Morin qui revendiquent fièrement nos droits et énoncent sans crainte leur opinion quoiqu'on les menace de prison. J'aime maltraité parce que je suis attaché à ses droits, ses traditions, ses mœurs et parce qu'éprouve un légitime orgueil à parler cette langue souple et limpide dans laquelle chantèrent Crémazie, Fréchette, Beauchemin, Poisson, etc.

Les Ontariens, avec leur règlement XVII se donnent bien du mal pour saper notre race par sa basse en privant de l'enseignement français les petits qui naissent dans cette province, mais jamais ils ne parviendront à nous ébranler notre nationalité et ses parties intégrantes parce nous sommes Canadiens-français. Régulus.

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

neuf. Les paroles étaient rares. Charlotte rappela les dernières nouvelles, quelque lettre courte, ou il y avait cependant un souvenir affectueux pour Mlle Pache... ou bien quelque décalque d'un journal qu'on leur avait fait passer, ou il était question de lui, de la jeune Mme Dauverne, des triomphes de sports où celle-ci avait pris part. La-dessus, la conversation, les hypothèses partaient. Quelle vie menait-il? Ce ménage était-il uni? Pourquoi l'être, avec des occupations et des distractions si contrairement aux goûts d'Henry...? Travaillez-vous? Il n'avait rien pu de son mariage, non? Pâleriez-vous de deux amoureux? C'était un peu qui était passé presque inaperçu. Elles se seraient consolées, dans leur exil, par l'écho de succès grandissants. Mais il se taisait. Sa gloire s'effaçait une nouvelle éclipse. Et pour quoi mettait-il si peu de hâte à rappeler sa sœur? Il semblait, sinon s'applaudir, du moins ne pas trop souffrir de son éloignement. Et, enfin, quand le verrait-on? Xavière un peu à l'écart, le visage voilé par l'abat-jour, souriait silencieusement. Pauvre Charlotte! Pauvre Clémentine! Elle avait tout prévu Mais il fallait attendre la fin!

MON PAYS... MES AMOURS...

Pour chanter les louanges O Canada je n'envis pas la plume des poètes, ni l'honneur des nobles et des grands. Non, je n'envis rien, car posséder un cœur vraiment Canadien, suffit pour le dire tout amour et notre respect.

Tu es pour nous grand Roi dans la parure d'érables, orné de ton blé, d'or, jadis du sang de nos aïeux. Et quelle beauté que ton feuillage gigantesque! Nappe étincelante sous le soleil d'or, large ruisseau argenté aux rayons de la lune, où miroir limpide reflétant les étoiles.

Nous admirons tes chaînes de montagnes, tes chutes magnifiques, et tes sites pittoresques. Aussi, la beauté est infinie. O Canada! gloire de notre orgueil, fierté de notre race! Sois l'étendard de notre belle religion, tu nous enseignes la foi vive et forte, afin de résister aux peuples impies qui nous livrent de rudes combats. Mais, nos âmes savent lutter vaillamment, et notre cri de victoire est "Vive le Christ! Vive la foi!"

Puis, à l'ombre de ton drapeau, nous colons des jours paisibles. Mais, si nous n'avons pas de toi, si nous n'avons pas de ta sainte patrie bien-aimée, ne crains pas l'ennemi, car ta race, est pétrie de force, de courage et de dévouement. Toujours le Canadien veille sur ses droits, et comme un lion rugissant se lancera sur l'agresseur. Peu lui importe de verser son sang, la mort même serait un sort glorieux, si à ce prix tu dois survivre à l'ennemi, et rester Reine!

Et toi, mon village, Joli nid baigné de soleil, je veux aussi te dire mon attachement profond, et mon amour. Oui mon amour filial, car tu es bien ma petite mère patrie. C'est sous ton ciel que je suis né, et sur ton sol que je fis mes premiers pas. J'ai grandi sous la boussole de ton pasteur vénéré, et c'est dans ton humble temple que mon âme fut, par la prière, faite confiante en Dieu, et chrétienne.

Tu vis s'écouler le printemps de ma vie, et maintenant c'est l'été qui passe, tout doucement comme le murmure d'un ruisseau. Mon premier rêve fut ensoleillé de ton sourire, et c'est encore toi, qui sécha les larmes de mes premiers désenchantements. Mais comment ne l'aimerais-je pas? Ma petite patrie, si joliment parée, par l'Église, Divin, il fait si bon de voir, si loin du bruit des vains plaisirs, où l'âme s'enivre d'une paix pieuse, que tombe de la vraie beauté comme des floes de lumière!

Mais, que me réserve l'avenir, cet être insoufflant? Ah! si plus tard, implacable destin doit m'entraîner loin de toi, je partirai, l'emportant dans ma pensée, et toujours tu brilleras comme une étoile lumineuse au ciel de mes souvenirs.

Puis quand j'aurai atteint le terme de ma vie, que le cercueil m'appellera au repos, ah! c'est dans ton humble cimetière, à l'ombre de sa croix, qu'à jamais je veux dormir! Ainsi, ô bonheur suprême, j'aurai vécu jusque dans la mort, pour le Christ et pour toi!

Mon pays... mes Amours! Fleurette des Champs. Les vrais honnêtes

LETTRÉ D'OTTAWA

(De notre correspondant particulier.)

Six personnes qui soupçonnent qu'un trust existe pourront le dénoncer

Un projet de loi attendu depuis plus de deux mois a tenu la Chambre occupée deux longues journées et scieries, s'est présenté dès le début de la semaine et les séances de lundi et mardi ont été prises par la discussion des commissions, commerciales, des trusts et des coalitions qu'on prétend exister un peu partout et qui, selon certains députés, seront la cause ou l'une des causes directes du coût élevé de la vie et des prix exorbitants qu'il nous faut payer pour tous les articles de première nécessité. Le gouvernement est sorti de la première épreuve, la seconde lecture avec un succès qu'il n'avait pas encore eu au cours de la session car l'opposition n'a pu réunir que 21 votes contre les 138 d'une coalition libérale-progressive-conservatrice. Au début, néanmoins, le succès du gouvernement ne semblait pas certain et on a même entendu des critiques partir des banquettes ministérielles. Nous avons toujours des lois contre les trusts, mais pour de multiples raisons leur

mise en vigueur a toujours été pour ainsi dire impossible jusqu'au jour où le gouvernement unioniste est passé à l'autre extrême avec sa loi des coalitions et des prix justes qui demeura lettre morte pour la simple raison que le Parlement avait été trop loin et que sa mesure fut déclarée ultra-vires, la loi actuelle est censée être plus modérée que la loi des unionistes, mais aussi plus sévère que l'ancienne loi contre les trusts. Voici un résumé de son fonctionnement projeté: Six personnes qui croient soupçonner qu'une coalition industrielle ou commerciale existe quelque part peuvent confier leurs craintes à un registraire qui examine les faits. Si on constate qu'il existe une cause prima facie on peut nommer un commissaire qui fait enquête. Si les accusations sont fondées, le solliciteur général du Canada ou les procureurs généraux des provinces décident et, dans le cas de culpabilité l'amende ou la prison, ou les deux attendent les "trustards."

La presse canadienne refuse son service à un journal d'Ottawa

Comme c'était son devoir l'hon. M. Meighen attaque le bill qui, à son sens, n'établit pas de distinction entre les bonnes et les mauvaises coalitions, car il en est de toutes les sortes. M. Hocken voit dans la Presse canadienne une coalition dangereuse et il cite le cas d'un journal d'Ottawa à qui la Presse Canadienne a refusé son service de nouvelles sous prétexte qu'il existe assez de journaux à Ottawa. M. Stevens a une autre manière de critiquer le bill, qu'il déclare inutile parce que ces dispositions semblent calquées sur des articles déjà existants du code criminel.

abusé de la loi quand sa mise en marche dépend de la plainte de six individus quelconques. John Evans, au nom des progressistes, voit des combines liées intimement les unes aux autres grâce à ce tarif qui écrase le pays et les malheureux cultivateurs de l'ouest. Il faut frapper le mal dans sa racine et faire disparaître le tarif douanier. M. Woodsworth, le député travailliste, croit que nous ne pouvons pas venir à bout des coalitions. Au lieu de les combattre, les ouvriers devraient tenter de s'en emparer. Il y a un siècle et demi, alors que l'industrie moderne est née, les ouvriers croyaient aider à leur cause en brisant les nouvelles machines. S'ils s'en étaient emparés ils seraient aujourd'hui les maîtres de l'industrie et l'inflame capitaliste ne s'enrichirait plus de leurs sueurs, etc. On connaît le refrain.

Le ministre du travail veut voir disparaître le trust du sucre

L'hon. ministre du Travail se classe toujours dans les poids lourds et ses discours le sont à plusieurs points de vue; manque de clarté, phrases douteuses et parfois invectives qui n'ont pas leur place dans un discours ministériel. Il voit des combines un peu partout et c'est lui qui aggrave le débat de manière à le reprendre le lendemain pour remplir neuf pages de Débats.

sans quoi, il modifierait le tarif de manière, à les ruiner, ou à peu près. Si cela ne suffit pas, M. McLean s'attaquera aux banques qui fournissent les fonds au trust du sucre, la Royal et la banque de Nouvelle-Ecosse. En les empêchant d'obtenir leurs récomptes on les amènerait à composition. Si malgré cela les raffineurs ne viennent pas à composition, Billy s'attaquera à l'Association des Manufacturiers, qu'il frappera durement à coups de réduction dans le tarif douanier. La Chambre est habituée aux sorties plutôt violentes du député de York Sud et elle s'en amuse même parfois. Son moyen de régler la question des transports est simple et transparent. On baisserait les tarifs de transport sur le réseau national et les autres compagnies devraient suivre. C'est clair et facile. Mais la discussion faite récemment dans les sucres a causé une ascension formidable du prix de cet article de première nécessité. M. McLean donnerait trois jours aux barons du sucre pour revenir au prix normal.

Plusieurs comtés d'Ontario vont disparaître avec la redistribution

Le comité de redistribution des collèges électoraux continue sa besogne et on compte sur un rapport final cette semaine. Hamilton et Ottawa devront être probablement abandonnés tout espoir d'être représentés par trois députés et Windsor n'aura pas le député à elle toute seule que cette petite ville avait demandé. Plusieurs comtés d'Ontario vont disparaître quand Toronto aura ses neuf ou dix sièges et parmi ceux qui sont susceptibles d'être démembrés on cite York-Sud, Ontario-Nord, Peterborough-Est, Grenville, Dufferin et East Elgin.

deux de ses seize députés. Elle exerce une pression pour demander un amendement à la Constitution de manière à ce que ce chiffre de 15 ne puisse jamais être réduit. Elle appuie ses prétentions sur le fait que lorsque l'unité de 65 a été choisie pour Québec, on ne connaissait alors que le Haut et le Bas Canada de l'époque et qu'on ne pouvait prévoir l'immense ouest qui existe aujourd'hui. La province maritime peut baser ses prétentions sur les discussions qui ont précédé la Confédération et l'ont accompagnée, mais la décision du comité semble ne pas devoir lui être favorable, et, du reste, ce comité ne peut pas même recommander un amendement à la constitution car, ce serait en dehors de ses prérogatives.

Le parlement adopte l'heure avancée

La ville d'Ottawa a adopté l'avance de l'heure depuis le 13 mai et les horloges de tous les édifices du gouvernement, qui sont réglées automatiquement par l'Observatoire, seront aussi avancées d'une heure. Il y a donc trois heures à l'Observatoire: l'heure avancée,

l'ancienne heure, ou temps moyen, et l'heure véritable, c'est-à-dire celle du soleil et des étoiles. Comme les chemins de fer conservent l'ancienne heure nous allons revoir la confusion de l'an dernier.

Pour un monument aux héros anglais

La Chambre a siégé vendredi soir pour discuter certains crédits entre autres un de \$10,000 destinés, comme "premiers frais," à un projet de monument commémoratif des soldats morts pour la gloire du commerce et le succès de l'industrie anglaise. M. Woodsworth (Winnipeg Centre) a fait observer à la Chambre qu'avant de dépenser la somme de \$75,000 ou \$100,000, car se sera probablement le total

des dépenses, il serait préférable de songer à ces soldats que la guerre a épargnés et qui vivent de misère. Il lit des lettres touchantes à ce sujet. M. Irvine (Calgary Est), l'autre député travailliste, veut un monument, mais il croit qu'un amas de marbre, dut-il toucher aux étoiles, ne suffirait pas pour rappeler l'héroïsme et la grandeur des soldats. Il croit qu'une modification du système économique actuel

une poussée hors de l'ornière qui nous mène à une nouvelle guerre, serait un bien plus belle manifestation de notre admiration de ceux qui sont tombés en songeant à la liberté et à la paix, mots que nous nous contentons de vociférer. Inutile de dire que ces opinions ne sont pas partagées par les députés bien pensants des deux côtés de la Chambre et qu'on a voté \$10,000 sans rien même savoir du projet ou de son coût total exact.

On déportera les étrangers dangereux

La loi d'immigration discutée en comité, portant un article disant qu'on pouvait déporter tout étranger préchant l'assassinat d'un fonctionnaire du gouvernement. M. Meighen croit que le mot fonctionnaire ne suffit pas, car les ministres se trouvent ainsi exposés. "Ils méritent parfois qu'on les tue," fait observer M. Jacobs. Le chef de l'opposition propose un amendement disant que tout étranger coupable d'avoir préché le meurtre sera déporté et cet amendement est adopté avec les autres articles de la nouvelle loi.

Sir Henry Drayton a répondu lundi au discours des Finances.

NOS VIEILLES FAMILLES

Suite de la page 3

soudain, et lorsque le père rentra chez lui, il trouva sa femme et sa fille tuées par la foudre. Il est difficile d'imaginer le deuil de l'époux et du père et le désarroi de cette maison.

Les jumelles moururent en bas âge. Le 19 avril 1742 quand Joseph Raux fait le partage des biens qu'il avait à la mort de sa première femme, il a quatre enfants nés de ce mariage: Jean-Baptiste, Joseph, François et Adrien. Ce dernier après avoir épousé Joséphine Frigon d'une bonne famille de Bâtiscan fonde à son tour un foyer et devient le bisaïeul de monsieur le chanoine Louis Sévérien Rheault, vicaire général de l'évêque de Trois-Rivières. Voici sa généalogie.

1. Alexandre Raoul, Marie Desrosiers, 11. François-Joseph Raux, Françoise Dubois; 111. Joseph Raux, Catherine Lefebvre dit Lacroix; 1V. Adrien Raux Joseph Frigon; V. Joseph Raux, Nathalie Cormier, veuve de Charles Héon. VI. Luc Raux, Madeline Poirier. VII. Monsieur le chanoine Louis Sévérien Rheault vicaire général de l'évêque de Trois-Rivières, né à Saint-Grégoire, le 13 mai 1837, ordonné prêtre, le 21 septembre 1862, décédé le 1er mai 1909 inhumé dans la chapelle des Ursulines dont il fut longtemps chapelain.

Après un veuvage de quatre ans, Joseph Raux s'était marié à Joséphine Leblanc fille de René Heutenant des milices de Durood, à Bécancour et de Marie-Jeanne Bourbeau, fille de Pierre C'est dans la paroisse de Bécancour que Joseph Raux éleva une seconde famille. Des cinq enfants nés de cette union, deux seuls survécurent: Joseph et Alexis. Joséphine épousa François Baril, fils de Louis, de la famille de Monseigneur Hermyle Baril, Protonotaire Apostolique, et ancêtre direct de madame Jean-Baptiste Leblond, mère de M. l'abbé Auguste Leblond, curé de Saint-Alexis-des-Monts. Alexis sera l'aïeul du capitaine Alexis Raou.

ASSURANCES DE TOUTE SORTÉ
Le contrat d'assurance est peut-être celui qui demande l'examen le plus minutieux; y donne-t-on suffisamment attention? On choisit sa compagnie pour faire plaisir à un ami, pour épargner de l'argent, pour toutes autres fins que celle de s'assurer d'une indemnité adéquate en cas d'incendie.
La maison Versailles-Vidraire-Bouliès (limitée), représentée à Trois-Rivières, par M. Maurice Gélinas, étudie soigneusement non seulement le risque mais la solvabilité de la compagnie qui l'assume. Grâce à ses relations, elle peut faire souscrire aux conditions les plus avantageuses les risques les plus considérables. Dans votre intérêt, ne vous assurez pas avant de voir M. Gélinas.

HEMSTITCH
Pour tout ouvrage à la machine Hemstitch adressez-vous à
102, Des Forges,
Singer Sewing Machine Co.
S. Descoteaux, gérant.
Tél. 394

On vient d'inventer une machine qui peut donner le nom de la maladie et le sexe et la race d'un malade en n'ayant qu'une seule goutte de sang.

Le premier festival tenu en Angleterre à l'occasion de Noël le fut en l'année 521. Avant, le 25 décembre était dédié à Satan.



MADAME et MADEMOISELLE

J'ai l'honneur de vous annoncer que mon salon de modes est maintenant transporté au numéro 195, rue Notre-Dame, coin de la rue Saint-Antoine, dans un local plus spacieux et beaucoup mieux approprié.

Mon installation se fait rapidement et j'exposerai un choix encore plus considérable que par le passé; j'invite donc Madame et Mademoiselle à venir visiter mon nouveau salon de modes où le compte revoir toute ma bonne clientèle.

Madame Frescynet
195, rue Notre-Dame,
Les Trois-Rivières.

LA GREAT NORTHERN STEAMSHIP COMPANY
(Incorporated)
BOSTON, MASS.



Annonce que des arrangements sont maintenant à se faire pour des voyages mensuels en Europe.

Aller et retour pour l'Europe \$110.

Boston-Southampton \$110.	Boston-Gothenburg \$138.
BILLET SIMPLE \$65.	BILLET SIMPLE \$75.

Connectant avec Londres, Liverpool et Le Havre. Connectant avec Christiania, Stockholm, Helsingfors, Danzig, Riga, et Copenhague.

LES PRIX CI-DESSUS COMPRENNENT LE PASSAGE SUR CHEMIN DE FER POUR DES ENDROITS AUSSI ELOIGNES AU NORD QUE STOCKHOLM

La Compagnie croit pouvoir transporter approximativement deux mille passagers à tous les mois. Décidez-vous maintenant pour faire le voyage durant la saison qui s'en vient.

La vie des passagers sera protégée par les vêtements de sauvetage EVER-WARM SAFETY-SUITS qui empêchent la noyade et protègent contre le froid et l'humidité.

Un voyage complet, toutes dépenses à bord comprises, au même prix qu'une vacation passée à la maison! Afin de rencontrer la demande toujours grandissante d'un voyage transatlantique confortable mais peu dispendieux la Cie Great Northern Steamship a organisé ces voyages. Cette Compagnie, dirigée par des hommes d'affaires intelligents qui comprennent la chance exceptionnelle qu'offre un voyage en Europe, va servir les milliers de personnes qui désirent depuis longtemps les champs de bataille de France, le pays de Shakespeare, la Scandinavie, le pays du Soleil de Midi, etc.

La chance de votre vie! C'est encore plus que cela, car la Compagnie veut établir d'une façon permanente ces voyages sur mer à des prix raisonnables. Notre prospectus, d'une lecture intéressante, vous que ceci peut être accordé tout en réalisant des bénéfices raisonnables.

NOUS VOUS DIRONS AUSSI COMMENT DEVENIR CO-PROPRIÉTAIRE D'UNE ENTREPRISE DONT TOUT LE MONDE PARLE!

Découpez ce coupon et envoyez-le avec votre nom et adresse.

A. Wilstrom, Département de l'Information, Edmonds Building, Suite 54, Boston, Mass.	A. Wilstrom, Département de l'Information, Edmonds Building, suite 54, Boston, Mass.
--	--

Je désire obtenir tous les renseignements au sujet d'un voyage à (Faites une croix) Simple Retour Angleterre France Allemagne Suède Norvège Danemark Princes Baltiques Finlande Russie

Je suis intéressé à devenir co-proPRIÉTAIRE de la Great Northern Steamship Company.

S'il vous plaît m'envoyer prospectus et renseignements complets.

Nom.....
Rue.....
Ville.....
Province.....

Vente Spéciale DE Garnitures de Maison

Tapis carrés, qualité "Tapestry"

Grandeurs 2 1-2 x 3	Rég. \$17.50	pour \$14.45
" 3 x 3	" 21.25	" 16.45
" 3 x 3 1-2	" 24.95	" 18.95
" 3 x 4	" 26.70	" 20.65

Tapis carrés qualité velours dans 5 patrons différents

Grandeurs 2 1-4 x 3	Rég. \$34.00	pour \$28.95
" 3 x 3	" 51.00	" 39.70
" 3 x 3 1-2	" 58.00	" 46.45
" 3 x 4	" 64.35	" 52.75

Nous avons aussi un beau choix dans les Wilton et Axminster anglais

Rugs de paille dans toutes les grandeurs, dessins, bleu-brun et vert à une réduction de **35%**

Tapis escalier, dessins, vert fleuris différents patrons, rég. \$2.35 pour **\$1.69**

Un lot de tapis de table brun, vert, rouge, grandeur 63 pcs carrés, rég. \$3.70 pour **\$2.79**

Un lot de tapis Sofa-Mats en velours dans 14 patrons différents, grandeur 27 x 54, rég. 5.25 pour **\$4.29**

Un lot d'oreillers en plume, spécial à **.89** chacun

Spéciaux dans les Draperies

Madras 36 pcs largeur, couleurs, gros bleu, vieux rose et vert, mauve et brun, rég. 1.10 pour **.79**

Un autre lot de joli Madras importé dans cinq jolis patrons différents, rég. 1.70 pour **\$1.19**

Rept 36 pcs largeur pour portières ou rideaux, couleurs, bleu brun, vieux rose et rouge, rég. 1.00 pour **.69**

Un lot de Marquise fleurie, 35 patrons différents, 36 pcs largeur, la verge **.45**

Marquise, couleurs, crème, écru et blanche, 36 pcs largeur, spécial la verge **.15**

Marquise fini mercerisé avec jolie broderie fantaisie et hemstich rég. .50, spécial pour **.35**

Mousseline à rideaux à fonds blancs et crèmes avec bordures fleuries, 10 patrons différents, la verge **.19**

Nous avons en mains le plus grand choix de prélaris, 4 vgs, 2 vgs, 1 1-2 vg, 3 vgs, 2 1-2 vgs, 1 1-4 vg, et dans toutes les qualités.

La Maison Fortin

Le Grand Magasin à Rayons

177, Rue Notre-Dame, 177

Tél. 254-255 Les Trois-Rivières.

Oscar Landry, Pharmacien

(Auparavant Pharmacien Peltier)

SIROP de PEPSINE CALDWELL	SIROP RAMI	PATE A DENTS FORHANS
petite .49	la bouteille 1.15	petite .35
grande .98	3 bouteilles 3.25	grande .50

OSCAR LANDRY, Pharmacien

47, DU PLATON TELEPHONE 52 LES TROIS-RIVIERES
Occupera, le 1er mai, le local, 159, rue Notre-Dame, coin Du Platou.